
L'an deux mille dix-huit, le six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du vingt-huit février deux mille dix-huit sous la présidence de Monsieur MUGUAY, Maire.

Etaient présents : MM MUGUAY, LEJEUNE, MAZEIRAT, DUMIGNARD, ESCURE, AUDOUSSET, LUGUET, FILLOUX, BEAUQUESNE, NADAUD, BIENVENU, RICHERT, PRADEAU, ALONZO, CHAPELAIN, FADERNE, DELANNE, MOUTAUD, MARTIN, KOWALCZYK, JAMMOT, DAGNAUD, LAVAUD, GAUDIN, JOFFRE.

Madame Sophie CLEMENT a donné pouvoir à Monsieur Aurélien FADERNE
Madame Estelle FURET a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Monsieur William MATHOU a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Monsieur Pascal LYRAUD a donné pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD

Monsieur Guy DUMIGNARD est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil municipal :

L'ordre du jour adressé le 28 février aux membres du Conseil Municipal comporte les points suivants :

1. Débat d'Orientations Budgétaires
2. Projet de périmètre du syndicat mixte fermé compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le bassin versant de la petite Creuse
3. Urgence POLT
4. Autorisation donnée au Maire par le Conseil municipal de signer le protocole d'accord de sortie de l'Etat du GIP Traces de Pas
5. Appel à projet FISAC
6. Protocole d'accord de fin de contrat de concession du service public de l'eau potable
7. Convention avec la SAUR pour la facturation et l'encaissement de la redevance d'assainissement
8. Convention pour la mise en place de la signalisation touristique sur l'autoroute A20
9. Contrat d'entretien de la toiture de l'école Jules Ferry
10. Adhésion à la Fédération Française des Villages Etapes
11. Subvention événementielle au profit de l'association FAST SOSTRANIEN
12. Demande de subvention pour les travaux à l'église
13. Admission en non valeur

Monsieur MUGUAY propose d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil. Il s'agit du contrat de location de la batterie du véhicule électrique que la collectivité vient d'acquérir.

L'ordre du jour est adopté tel que proposé par Monsieur MUGUAY.

⊙ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2017**

Madame JAMMOT :

« Juste un point de détail, lorsque vous avez fait l'exposé du dossier Traces de Pas, il est question, à un moment, de 2023, puis de 2029. N'y a-t-il pas une erreur de date ?

A un autre endroit, il est dit que la signature de la convention avec le Conseil départemental date de 2004, il me semble que c'est 2014. »

Monsieur MUGUAY :

« Vous avez raison, l'année est 2029. »

Le compte rendu du conseil municipal du 19 décembre est adopté à l'unanimité en tenant compte des modifications demandées.

⊙ **Information du Conseil municipal**

Marché de fourniture

Fourniture de substrats et paillis naturels :

Ce marché de fourniture lancé en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics, a été attribué le 22 février 2018 comme suit :

Lots	Titulaires	Montant maximum HT
lot 1 : paillis naturels miscanthus	BIDAULT Jean-Claude Les Cautronnières 36700 Cléré du Bois	10 500 € HT pour 4 ans
lot 2 : substrats	CPA Serre Avenue Benoît Frachon ZI BOULAZAC	26 000 € HT pour 4 ans

Marché de prestation intellectuelle

a) Requalification urbaine, réflexion aménagement mobilités durables et actions liées au schéma de mobilité

Ce marché lancé en appel d'offre ouvert en application de l'article 25 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, a été attribué, le 6 février 2018, pour un montant de 282 450 € HT, aux groupements suivants :

AGENCE 6T URBANISTES - MANDATAIRE	19-21, Pierre et Marie Curie 87000 Limoges
SEGUI JACQUES - Paysagiste ITHP	2, rue Maréchal Joffre 24100 Bergerac
INFRALIM - Bet VRD	11, avenue du Bourbonnais 23000 Guéret
Agence CIRCOM - Communication	19-21, Pierre et Marie Curie 87000 Limoges
EUGEE - Conseil environnement	124, rue du Tondu 33000 Bordeaux

b) Évaluation d'impact sur la santé du projet de requalification urbaine et mobilité durable

Ce marché lancé en appel d'offre ouvert en application de l'article 25 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, a été attribué le 26 janvier 2018, à l'entreprise NOVASCOPIA, 14, rue Soleillet, 75020 Paris, pour un montant de 19 775 € HT.

⊙ **Présentation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Rapporteur : Monsieur Guy DUMIGNARD

Suivant l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté en conseil municipal de chacune des communes adhérentes à Evolis. Le rapport est donc présenté en séance.

Monsieur DUMIGNARD :

« Ce rapport de l'année 2016 comprend énormément de données et de chiffres, je vais donc me limiter à resituer le cadre général et à quelques chiffres essentiels en vous invitant à vous reporter au document que vous avez reçu. Evolis 23 exerce la compétence déchets, collecte et traitement, sur 90 communes regroupant près de 63 000 habitants. Cette compétence est

transférée par les 3 EPCI concernés, à savoir La communauté d'agglomération du grand Guéret, les communautés de communes des Portes de la Creuse en Marche et Monts et Vallées Ouest-Creuse plus 7 communes de l'ex CIATE dont 4 ont demandé leur rattachement à Guéret. Pour les 3 restantes leur situation n'est pas tranchée.

En 2016, il a été collecté une moyenne de 601 kg de déchets par habitant pour une moyenne nationale de 590 kg/habitant. Sur ce total, 211 kg/habitant sont des ordures ménagères résiduelles non recyclables. C'est ce volume qu'il est envisagé de réduire avec la mise en place de la tarification incitative.

Le taux de valorisation de l'ensemble des déchets collectés est de 42,40 %.

Le coût du service est de 97 €/habitant pour une moyenne nationale de 116 €/habitant.

La collecte sélective s'effectue en 4 flux, le verre et le textile en apport volontaire, le recyclable (emballages, journaux, magazines) et les ordures ménagères en collecte en bac individuel pour tout le monde à partir de 1^{er} janvier 2019. Il faut ajouter à cela une importante activité de compostage qui concerne près de 60 % des foyers et 75 composteurs collectifs.

L'enfouissement des déchets s'est fait sur le centre de Noth pour 9 702 tonnes et le reste à Gournay dans l'Indre. Pour rappel, la fermeture du centre de Noth sera effective au plus tard le 30 novembre 2018.

Vous trouverez dans le rapport toutes les données sur la politique de prévention menée par Evolis depuis des années pour réduire notre production de déchets et en particulier le projet « Territoire Zéro Déchets, Zéro gaspillage » ainsi que le détail de l'activité des déchèteries.

Voilà pour faire court un condensé de l'essentiel mais je me tiens à disposition pour toute précision, voire si cela est souhaité pour organiser une réunion de travail sur cette question y compris pour évoquer les perspectives d'avenir. »

Madame JAMMOT :

« Il pourrait être intéressant, en effet, lors d'un prochain conseil, en point annexe, de voir les perspectives qui se présentent à nous en termes d'élimination des ordures ménagères avec les coûts qui vont avec. »

Monsieur DUMIGNARD :

« Le plus simple est peut-être que l'on s'organise, un soir, une réunion de travail uniquement consacrée à ce sujet. »

1. Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

Les premiers résultats du compte administratif 2017 ainsi que les éléments contenus dans la loi de finances permettent d'alimenter le Débat d'Orientations Budgétaires qui doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le dossier précisant les principales orientations qui sont soumises au débat a été adressé à chaque conseiller municipal et est annexé à la présente délibération.

Avant la présentation par Madame MAZEIRAT des principales orientations qui seront soumises au débat, Monsieur MUGUAY prend la parole.

Monsieur MUGUAY :

« Ce soir, nous allons débattre sur les orientations budgétaires de la collectivité. Ce débat tient compte de la loi de programmation de 2018 à 2022 et de la loi des finances 2018. C'est un acte essentiel avec de nouvelles règles applicables immédiatement.

Les grands principes sont contenus dans le document qui vous a été adressé, document très complet établi par les services que je remercie pour sa

réalisation nécessitant un travail très important. Ma collègue, Isabelle MAZEIRAT, vous en présentera les aspects essentiels.

En effet, la loi NOTRe a renforcé des obligations permettant de construire le projet de budget, en particulier, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les aspects relations entre la Commune et l'EPCI à fiscalité propre dont nous sommes membres.

En ce qui nous concerne, notre collectivité doit continuer à rechercher la réduction de ses charges de fonctionnement et à maintenir ses recettes, poursuivre son désendettement, trouver le maximum d'aides pour ses investissements et maintenir les services apportés aux administrés.

L'équilibre doit tenir compte de la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition qui, je le rappelle, n'ont pas été modifiés depuis 2008.

Le chapitre « Personnel » doit aussi prendre en compte toutes les modifications imposées et détaillées dans le document.

Nous ne sommes pas concernés par les mesures concernant les collectivités dont la capacité de désendettement dépasse 12 ans ou dont le ratio dépasse 10 ans et 9 ans car nous nous situons à un ratio qui pourrait nous permettre de bénéficier de taux de subvention majorés pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL).

Nous espérons aussi l'arrêt de la baisse drastique des dotations de nos collectivités telles que pratiquées entre 2014 et 2017, qui a lourdement impacté nos budgets.

Nous le constatons, nous le savons, nos marges de manœuvre sont réduites.

Cependant, nous souhaitons maintenir un bon niveau d'investissement, source de travail pour les entreprises, donc favorable à l'emploi, en recherchant le maximum de subventions et en étalant certaines dépenses sur plusieurs exercices budgétaires.

Ce sera le cas sur le très lourd programme de l'église avec un étalement sur 4 ans, avec l'espoir d'obtenir un pourcentage de subvention supplémentaire de la DRAC et de la Région Nouvelle Aquitaine, ce qui permettrait de pallier l'arrêt des aides du Département qui était précédemment de 17,5 % en complément des 50 % de la DRAC ;

La réalisation d'une étude globale « Mobilité douce » sur la cité avec un aspect santé financée par l'ARS va nous guider sur les investissements à réaliser sur X années. La première étape prévue concerne la rue de la Font aux Moines qui bénéficiera des fonds TEPCV ;

La poursuite du programme de mise en accessibilité avec un engagement autour de 200 000 €. Cette année, le programme sur l'école Jules Ferry prendra en compte l'ensemble des aspects « Accessibilité » ;

Un programme « Voirie » est nécessaire chaque année pour environ 200 000 € hors secteur rural qui est pris sur le fonctionnement ;

Enfin, un très gros effort se poursuit sur l'éclairage public avec une réflexion sur les économies possibles.

C'est dans ce contexte général, incertain sur certains aspects, que nous devons travailler, trouver des marges de manœuvre qui permettront à la deuxième ville de la Creuse de poursuivre sa progression malgré les difficultés énormes connues sur l'emploi en 2017.

Redoublons d'efforts et d'ingéniosité pour y parvenir, en espérant que plusieurs de nos demandes pour notre secteur seront prises en compte dans le plan de revitalisation de la Creuse.

Maintenant, je donne la parole à ma collègue, Isabelle MAZEIRAT, pour la présentation de notre DOB qui sera suivie d'un débat mais aussi cette année d'un vote. »

Madame MAZEIRAT :

« En effet, cette année, nous voterons pour prendre acte que nous avons bien débattu sur les orientations budgétaires de la Commune.

Tout d'abord, je souhaite, à mon tour, remercier les services et Madame Annie TIXIER ici présente, pour le travail réalisé. Vous avez pu apprécier, je l'espère, la densité et la précision du document. Un maximum d'informations vous a été transmis dans un souci de transparence mais aussi dans un souci pédagogique et de compréhension du fonctionnement du budget de la commune.

Tout d'abord, une précision méthodologique : comme vous le savez, nous avons touché une subvention pour les Territoires à Energie Positive de 200 000 € l'an dernier. Cette somme n'avait pas été dépensée et a été provisionnée ce qui fait que nous avons un décalage de 200 000 €. Pour que nous puissions débattre de manière sincère, nous avons retiré cette somme dans le document mais cela a été précisé, notamment pour le désendettement.

Cette année, vous avez pu voir que la grosse ligne et notre déception, c'est d'afficher une épargne nette négative. Devons-nous nous inquiéter de cette épargne nette négative que nous redoutions tant ? C'est ce que je vais essayer de vous expliquer.

Tout d'abord, quelques points de contexte : la commune a contribué au redressement des comptes publics depuis plusieurs années à hauteur de 385 000 €. Cela fait donc un trou conséquent dans le compte administratif de la commune. Ensuite, nous avons des incertitudes sur la prochaine dotation puisque nous ne connaissons pas encore le montant des dotations et que, surtout, même si la loi de finances indique qu'il n'y aura pas de nouvelles mises à contribution des collectivités pour le redressement des comptes publics, il y a quand même une incertitude sur les dotations de péréquation, même si ce n'est pas sur la DGF de base. Nous avons également des incertitudes sur la suppression de la taxe d'habitation. Nous ne savons pas ce que cela va donner d'autant plus que nous sommes dans un contexte démographique fragile, nous n'avons pas un dynamisme important. Monsieur le Maire nous a indiqué que nous avons subi une désastreuse diminution des emplois sur le bassin et, là aussi, en termes de dynamisme, il est à prévoir que nous aurons des conséquences. Aujourd'hui, nous n'avons rien de concret quant au plan de revitalisation de la Creuse. Nous avons des compétences que nous assumons avec des transferts qui ne sont pas à la hauteur des compétences, je pense notamment aux rythmes scolaires et l'urbanisme avec la création d'un service d'urbanisme.

Doit-on s'inquiéter de l'épargne nette négative ? D'un point de vue de la gestion, il faut regarder que notre dette n'est pas inquiétante du tout, nous sommes dans une fourchette inférieure à 9 ans en termes d'années de désendettement, ce qui est loin de certaines agglomérations qui sont à plus de 12 ans d'endettement. Nous n'avons donc pas de raison de nous inquiéter de ce point de vue-là. Nous soutenons les investissements et les ratios de la strate, qui sont aussi des indicateurs, sont au vert. D'un point de vue de la gestion, nous ne sommes pas du tout inquiets et nous ne sommes pas dans la situation de certains autres territoires de la Creuse que je ne citerai pas .

D'un point de vue politique, concernant le fonctionnement, nous avons maintenu les dépenses, nous les avons même diminuées, de manière importante depuis 4 ans.

Avoir une épargne nette négative, malgré tout, cela veut dire que nous avons souhaité maintenir les services à la population. C'est un engagement que nous avons pris devant les Sostraniens. Nous avons également maintenu le soutien aux associations même si l'année 2018 devrait être plus favorable parce que nous avons fêté un événement majeur en 2017 : le millénaire. Le millénaire a coûté un peu d'argent. Nous soutenons de manière importante et légitime les associations parce que nous pensons qu'il en va de la cohésion et de la solidarité des Sostraniens.

En termes d'investissements, nous perdons un peu de liberté par rapport aux politiques publiques et par rapport au programme que nous avons défini ensemble parce que le fait d'avoir moins de possibilités d'autofinancement nous oblige à répondre aux appels à projets et à nous glisser dans les politiques

publiques de manière à obtenir un maximum de financement sur toutes les opérations d'investissement puisque nous avons moindres marges pour l'autofinancement, nous sommes donc obligés d'aller vers les programmes qui sont largement subventionnés par l'Etat et par les collectivités. Nous sommes très attentifs à tous ces programmes de politique publique nationale et régionale de façon à pouvoir contractualiser ou répondre, de manière opportune, aux appels à projets.

Nous soutenons l'investissement, nous voulons tenir nos engagements et soutenir les entreprises locales. C'est le résumé de ce DOB.

Je vous propose de prendre la page 8 du document. Page 7, vous avez le détail des dotations de l'Etat en passant par le FCTVA, la DGF, la Dotation de Solidarité Rurale, la Dotation Nationale de Péréquation et le FPIC, tout cela pour montrer que la contribution de La Souterraine pour le redressement des comptes publics s'élève à 385 000 €. A ce jour, les éléments constitutifs de la DGF ne sont pas connus, même si la loi de finances prévoit un arrêt de la contribution au redressement.

L'épargne de gestion s'élève à 890 000 €, l'épargne brute (page 9) s'élève à 671 000 €. L'épargne de gestion correspond à la différence entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement, pour l'épargne brute, on déduit les intérêts de la dette et l'épargne nette s'élève donc à - 128 000 € (on déduit l'annuité de la dette). Pour relativiser ce chiffre, concernant la dotation de solidarité communautaire, qui était de 76 800 € (dotation de fonctionnement), la Communauté de Communes a choisi de la verser en fonds de concours, c'est-à-dire en investissement. C'est une donnée importante, on affiche 128 000 € d'épargne nette négative mais on a déjà 76 800 € qui sont basculés en investissement. Le second élément est que nous avons créé un lotissement (le lotissement de la Jéraphie) et que nous avons prélevé 70 000 € sur le budget de fonctionnement pour créer ce lotissement.

Page 10, vous voyez que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 794 000 €, qui est une baisse depuis 2014. Chaque année, les dépenses de fonctionnement sont en baisse. On peut remercier les services parce que vous savez bien la difficulté de diminuer ces dépenses de fonctionnement alors que, dans une collectivité territoriale, on a énormément de dépenses incompressibles. Les charges de personnel ont augmenté bien sûr par le Glissement Vieillesse Technicité (le GVT), la mise en place de la réforme PPCR (Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération), la hausse de la valeur du point d'indice, la hausse de la CNRACL, l'augmentation de la participation à la prévoyance, la création de la participation à la mutuelle et la gestion prévisionnelle des compétences et l'évolution des services. Malgré tout, cette hausse a été contenue, nous avons aussi quelques dépenses qui ont été atténuées, le passage à demi traitement en milieu d'année d'un agent, le non remplacement d'un agent technique parti à la retraite et la diminution du nombre d'emplois d'été.

Page 11, les charges à caractère général ont été contenues aussi. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 619 000 €, en baisse, ce qui est aussi une difficulté. On peut diminuer les dépenses mais si les recettes diminuent aussi, cela devient compliqué. Vous voyez que la ligne « DGF forfaitaire » a diminué en 2017, la dotation de solidarité communautaire est tombée à zéro, c'est ce que je vous ai expliqué précédemment.

Concernant les investissements, ils sont à hauteur de 2 227 000 €, ce qui correspond pratiquement au double du montant de l'an dernier, le remboursement du capital s'élève à 799 000 € pour un total de 3 026 000 €. Très important, page 12, il est rappelé que la « toxicité » de l'encours de la dette est nulle, tous budgets confondus.

Page 14, vous avez les documents réglementaires qui donnent le détail de ce que nous avons vu. Il est à noter que nous avons un taux moyen des emprunts à hauteur de 3,4 %.

Page 15, la fiscalité locale : depuis 2008, nous n'avons pas augmenté les taux de fiscalité pour une recette totale en 2017 de 2 880 194 €. Il est à noter que la révision des bases des locaux à usage professionnel, entrée en vigueur en 2017, fait apparaître une diminution des recettes, notamment sur la taxe foncière bâtie à hauteur de 56 487 €.

Concernant les droits de mutation : ils s'élèvent à 67 120 €. C'est un tassement en 2017. Les droits de mutation donnent le dynamisme du marché immobilier.

Les résultats des comptes administratifs, nous les verrons en détail au moment du budget.

Vous avez ensuite un nouveau tableau que nous avons souhaité ajouter. C'est une synthèse agrégée de l'ensemble des budgets. C'est un tableau qui correspond à l'année 2016 puisque les éléments de l'année 2017 n'ont pas encore été votés.

Les orientations pour 2018 : Il s'agit d'établir une analyse prospective qui s'appuie sur ce que l'on vient de voir et qui porte sur 3 années. Dans l'environnement national que nous connaissons, l'équation pour adopter le budget primitif 2018 s'inscrit dans un contexte de réduction des marges de manœuvre de la ville en fonctionnement.

Comme vous le savez, la loi de finances prévoit une augmentation des dépenses contenue à 1,20 %, c'est donc ce qui a été appliqué aux charges de fonctionnement qui sont plus loin dans le document.

Concernant le prospective des produits de fonctionnement, l'exercice est extrêmement difficile, néanmoins, il est obligatoire. Nous avons travaillé sur 2018 et 2019 mais dans une incertitude très importante en essayant de maintenir notre vigilance sur l'épargne brute qui constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements.

Cet objectif ne sera atteint qu'en poursuivant notre volonté de maintenir et de maîtriser l'évolution des charges (à hauteur de 1,20 % comme je vous le disais précédemment). C'est ce qui a été appliqué dans le tableau en bas de la page 17.

Page 18, la masse salariale demeure le poste de dépenses structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement de la ville, comme de toutes les collectivités. Ce chapitre enregistre une hausse qui s'explique par les incidences liées au GVT, l'augmentation des points d'indice, les effets des revalorisations, les participations. Tout cela est inévitable à tout budget. Afin de contenir la progression de la masse salariale, une vigilance particulière devra être portée à chaque départ définitif de la collectivité afin de déterminer les actions à mener (remplacement poste pour poste, suppression ou transformation pour s'adapter à l'évolution des missions), la gestion prévisionnelle des compétences. Un travail important est fait avec le personnel, les commissions paritaires sont en place (le document unique, la sécurité, la prévention). Cette année, sera mis en place, nous le verrons au moment du budget, l'équipement des personnels avec des vêtements haute visibilité. Nous avons un agent de prévention.

Les charges à caractère général liées au bon fonctionnement des services sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants. L'objectif affiché sur ce poste sera d'arriver globalement à une baisse des dépenses tout en tenant compte toutefois du niveau d'incompressibilité de certaines charges.

Le chapitre 65 rassemble l'ensemble des contributions et des subventions. La commune confirme sa volonté de soutenir le tissu associatif tout en examinant les économies possibles. Les participations, et notamment celles mandatées au SDIS pour la construction du Centre de secours, la subvention d'équilibre attribuée au CCAS ainsi que les indemnités versées aux élus demeurent stables.

Les frais financiers affichent une baisse profitant d'un recours à l'emprunt contenu et des taux d'intérêts historiquement bas depuis 2014. La prévision 2018 s'établirait à 163 000 € contre 179 000 € au compte administratif 2017.

Concernant les investissements, compte tenu de la volonté de la municipalité de ne pas alourdir la dette, il est proposé d'emprunter 500 000 €, ce qui permet de maintenir un niveau d'investissement élevé, certains programmes étant largement subventionnés. La collectivité répond régulièrement à des appels à projets qui sont fortement subventionnés.

Quelques-uns des principaux programmes et travaux envisagés en 2018 :

la mise en accessibilité des bâtiments, la réalisation de travaux importants sur la voirie (abaissement des trottoirs), les travaux d'aménagement et de mise aux normes des services techniques, le programme TEPCV, la réhabilitation de l'éclairage public, de grosses réparations à l'école Jules Ferry, la participation à la construction d'une nouvelle caserne pour les pompiers, la fin des travaux d'aménagement du lotissement de la Jéraphie, les travaux sur l'église, l'acquisition de divers équipements et matériels pour le fonctionnement des services et des écoles, des travaux divers concernant l'eau et l'assainissement en concordance avec l'étude réalisée.

Les ressources d'investissement sont assez classiques : le FCTVA (le Fonds de Compensation de la TVA) à percevoir pour la ville devrait être de l'ordre de 350 000 € en investissement et de 9 000 € en fonctionnement.

La dotation aux amortissements : c'est une opération d'ordre qui contribue à l'autofinancement et qui est tributaire du niveau d'équipement consacré en année n-1. Elle représente environ 184 000 €.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : pour 2018, le montant sollicité auprès des services préfectoraux se monte à environ 268 000 €. Notez qu'au titre de l'année 2017, le montant notifié a dépassé les 237 000 €.

La subvention de la Région : Elle interviendrait à hauteur de 15 % du montant des travaux pour l'église.

La subvention TEPCV : nous avons perçu 200 000 € mais l'enveloppe globale est de 500 000 € dans la limite maximale de 80 % de chaque dépense. Une avance de 40 % a été versée.

La fiscalité d'urbanisme = la taxe d'aménagement : Elle est instaurée par la loi de finances de 2010 et se substitue notamment à la Participation pour Voies et Réseaux (PVR). Elle est perçue par la collectivité par l'intermédiaire des services déconcentrés de l'Etat (DDT) en deux échéances de 12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. En 2017, le produit perçu s'élève à 12 000 €.

Le produit des cessions : il a un caractère ponctuel. Pour 2018, nous attendons 50 000 € qui correspondent à la cession du terrain de la Prade, de deux maisons Place Emile Parrain et d'un terrain situé boulevard Belmont.

Comme mentionné précédemment, la commune devra toutefois faire face à une certaine érosion de ses niveaux d'épargne et d'autofinancement, comme les communes françaises qui ont choisi de ne pas avoir recours à l'augmentation de la fiscalité. Le financement des investissements requiert un certain endettement qu'il faudra concilier avec les capacités de financement et avec l'amortissement de la dette existante.

Monsieur JOFFRE :

« Comme vous l'avez dit vous-même, il n'y a pas de quoi s'inquiéter pour cette année et l'année prochaine. Mais nous avons beaucoup d'incertitudes pour les années à venir lorsque l'on voit la perte de nombreux habitants, la perte d'emplois marchands, le vieillissement de la population lié au départ de jeunes sans travail, quand on voit la valeur de notre immobilier malgré les taxes foncières élevées, on est pratiquement à - 70 % en 10 ans pour revendre une maison aujourd'hui. Franchement, on a toujours été délaissé par les gouvernements successifs (de droite comme de gauche) et je ne vois pas, dans les années à venir, comment on peut s'en sortir si on n'arrive pas à recréer des

emplois et faire en sorte que nos jeunes restent au « pays ». Cela devient catastrophique et j'en suis le premier désolé. C'est bien d'avoir des associations comme nous avons, nous avons une bonne structure d'accueil, nous avons un emplacement géographique qui est loin d'être négligeable malheureusement il va falloir aussi fournir les associations et faire rentrer un peu d'argent dans les caisses parce que les économies que vous avez prévues-là ne suffiront pas à compenser le manque à gagner des années à venir. »

Madame JAMMOT :

« Merci pour le document très complet même si, parfois, on s'est posé des questions car on parlait de l'année 2016 (je sais bien qu'il y a un certain nombre de chiffres qui sont consolidés de 2016) et on était sur la perspective 2017 mais, aujourd'hui, on a quelques chiffres sur 2017 qui sont connus. A certains moments, on avait l'impression d'être au 1^{er} semestre 2017.

Concernant le contexte financier, la croissance pour 2017 semble s'établir à 1,9 %, il y a un peu d'optimisme des chefs d'entreprise, ce qui peut expliquer cela. Néanmoins, le déficit public, s'il est passé sous la barre des 3 %, la commission européenne semble attendre beaucoup de nous et ce qu'on lit des spécialistes internationaux c'est que, pour les deux ans qui viennent, on aura encore de gros efforts à faire puisqu'on apparait comme le mauvais élève de la zone euro qui resterait à 2,9 % ce qui sera bien mais qui serait devancé par l'Espagne, l'Italie. Tout cela n'est pas très encourageant. Il faut souhaiter que les taux d'intérêt restent bas et que les investissements redémarrent et que certaines réformes produisent, peut-être, des résultats.

Sur la loi de programmation 2018-2022 : on se réjouit qu'il y ait une contractualisation avec les 340 collectivités qui représentent 75 % des financements assortie d'un système de bonus/malus. On dit, depuis plusieurs années, que l'on ne comprend pas pourquoi cela n'existe pas puisque cela existe dans tous les autres domaines de la sphère publique avec des objectifs précis. Cela aurait pu permettre, si cela avait été fait avant, des économies globales au niveau national.

Sur la loi de finances pour 2018, le point positif, peut-être si cela est confirmé, serait la fin de la baisse de nos dotations au titre du redressement des comptes publics et, en théorie, la hausse des dotations de péréquation. Notre population n'allant pas en augmentant, cela risque aussi de nous pénaliser au niveau des montants de la DGF.

Nous avons bien compris que la priorité était le dégrèvement de la taxe d'habitation et l'incertitude dans laquelle on est sur les compensations éventuelles. J'ai noté, mais cela ne nous concernerait peut-être pas, une mesure concernant le soutien aux commerces de centre-ville que vous avez citée avec abattement possible sur taxe d'habitation et taxe foncière. Est-ce que nos commerces locaux seraient susceptibles d'en bénéficier ? Vous avez évoqué aussi la majoration possible pour les titres sécurisés sans nous donner les chiffres d'activités de la commune. Est-ce que, éventuellement, on serait éligible à cette dotation majorée au regard de l'activité que l'on a sur le domaine ? »

Madame MAZEIRAT :

« Non, nous aurons l'augmentation classique mais nous n'aurons pas les 3 000 € de majoration. »

Madame JAMMOT :

« Il ressort- donc que c'est insuffisant pour compenser l'investissement humain qui est réalisé. »

Monsieur MUGUAY :

« Absolument ! »

Madame JAMMOT :

« Sur l'analyse prospective, je ne reviens pas sur les plus et les moins qui, hélas, faisaient que l'on était avec des dotations en moins malgré les augmentations de dotations de solidarité rurale notamment et la DETR dont on a été bien loti pour différents projets au niveau du département de la Creuse. Il est vrai que le résultat attendu de la baisse des dotations, de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, en prenant acte de la non augmentation de la fiscalité que nous soutenons est, comme nous l'avions annoncé, cette épargne nette négative de 128 000 €, autrement dit rien pour investir. Vous nous avez parlé des charges ou des crédits que l'on a eus en moins, par ailleurs l'investi de 70 000 € pour le lotissement, parallèlement à tout cela, on a aussi, depuis 2 ans, des charges qui ont été transférées à la communauté de communes. On a donc de l'argent en moins, mais, en théorie, on a aussi des dépenses en moins.

Vous nous avez parlé, dans les charges, de ville centre, je ne reviens pas dessus car, là encore, il faudrait chiffrer précisément. J'ai lu avec surprise la charge que représente la MEF. Quelle est cette charge précisément pour la commune ? Il serait intéressant de le savoir.

Pour comprendre la hausse des dépenses de personnel, il faudrait aussi avoir le chiffrage de chaque ligne que vous citez c'est à dire toutes les mesures que l'on doit prendre et que l'on subit.

La dette est, sans doute, raisonnable à condition de pouvoir développer notre territoire, cela a été dit par mon collègue, Monsieur JOFFRE. Si l'on a moins d'actifs, moins de pouvoir d'achat au plan local, voire des départs de notre commune, cela est préoccupant pour l'avenir du territoire et que, seules des mesures qui ont été appelées de manière assez consensuelle par les élus des différentes tendances, notamment le haut débit, pourraient, à mon sens, permettre d'avoir une perspective de développement de notre territoire si tenté que la ligne POLT ne continue pas son érosion.

Dans ce contexte, c'est vrai que les orientations budgétaires 2018 ne sont pas simples à réaliser d'autant que l'Etat, quel qu'il soit, annonce toujours très tard les éléments, ce qui ne rend pas les choses faciles, nous en sommes conscients. Les prévisions de dépenses de fonctionnement qui reviennent à la hauteur de celles de 2014, malgré les délestages dont j'ai parlé tout à l'heure (piscine et bibliothèque) qui pèsent sûrement pour plus de 200 000 € sont inquiétantes et les charges générales auront du mal à diminuer. Vous nous avez parlé de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, je ne nie pas que vous la fassiez au quotidien mais quand vous dites que chaque départ en retraite, par exemple, devra être traité avec vigilance, je pense que l'on ne peut pas travailler comme cela poste par poste et c'est la raison pour laquelle nous aimerions que cette GPEC à deux ou trois ans soit affichée et qu'elle se traduise dans un tableau avec une situation par année et des objectifs. Avec la contractualisation, vous avez un objectif qui vous est fixé par l'Etat, vous devez imaginer des moyens de vous organiser différemment, de mutualiser, voire d'avoir recours à des prestataires pour y arriver. Pour moi, ce questionnement d'ensemble est important car il peut permettre, le moment venu, de dire, par exemple, que pour cette catégorie de tâches, je peux avoir recours à un prestataire. Finalement, on se rend compte, et vous l'avez listé, que l'on subit tout un tas de mesures de l'Etat que l'on est obligé de financer, sur lesquelles on n'a pas la main et qui ne contribuent pas à faire diminuer nos dépenses, au contraire. Nous restons persuadés que, sans cette projection sur l'avenir qu'il faudrait afficher, sans cette réflexion globale sur notre fonctionnement avec des dotations qui n'augmenteront pas, il sera compliqué d'améliorer la situation.

Sur les investissements, bien sûr, nous souscrivons à un certain nombre plus qu'indispensable (la caserne des pompiers est un bon exemple).

Nous avons trouvé qu'il était dommage de ne pas avoir mis un peu plus en valeur le dossier TEPCV. Quelles sont les réalisations concrètes que ce dossier

va permettre ? Pour l'année 2018, c'est la rue de la Font aux Moines mais, peut-être que qu'il y en a d'autres. Il aurait été bien de les afficher.

2^{ème} dossier qui là me parait, en termes de perspectives, absent, c'est le dossier « Redynamisation du centre-ville ». Il n'en est pas fait état. Avons-nous des projets concrets sur des points précis ? Quelles réalisations aimerions-nous faire sur les deux ans qui viennent ? Y a-t-il un premier bilan de la personne qui est en charge de l'animation ?

Enfin, vous avez parlé des compétences que l'on assume :

- les rythmes scolaires : (on a dit, en son temps, ce que l'on en pensait et de la charge résiduelle qui pesait sur les collectivités). Est-ce que l'on envisage, sur l'année qui vient, ou pas, une modification sur ce dossier ? Envisage-t-on de sortir de la configuration actuelle ?
- le service d'Urbanisme : on a également dit, en son temps, que l'on n'aurait peut-être pas fait ce choix-là. A un moment, il faut assumer les choix que l'on fait dans un contexte qui est compliqué.

Voilà les observations que notre groupe souhaitait faire sur ce document. »

Monsieur LEJEUNE :

« Je vois que le pessimisme ambiant a contaminé un peu tout le monde et ce n'est pas moi qui vais changer cela ce soir. Nous avons été nombreux à dire, l'an dernier, que l'année 2017 serait extrêmement compliquée et que, à force de prendre à la gorge les collectivités, elles finiraient par avoir de gros soucis. On n'est, aujourd'hui, pas loin de la rupture et je salue le travail des élus et du personnel de ces collectivités qui doivent bâtir un projet en essayant d'avoir de l'ambition pour le territoire. Il y a un point de vigilance très important cette année sur notre budget qui est ce petit signe négatif de l'épargne nette alors même que nos dépenses de fonctionnement diminuent. C'est embêtant lorsque l'on voit l'effondrement des recettes de fonctionnement ces dernières années. La contribution au redressement des finances publiques (385 000 € pour la commune, plus de 700 000 € pour la communauté de communes), vous voyez que, pour notre bloc communal, c'est plus d'un million d'euros en quelques années, c'est colossal et il y a quand même un certain nombre d'incertitudes sur l'avenir, notamment quant à la taxe d'habitation. On nous dit qu'elle sera compensée, lorsque l'on voit le montant pour la seule commune de La Souterraine, je me demande bien comment l'Etat va pouvoir compenser intégralement et même au-delà de cela, ça pose un problème politique et voire même constitutionnel sur la libre administration des collectivités territoriales. Si, à un moment, on n'a plus les moyens de décider de l'imposition, on perd énormément en autonomie et cela pose souci. Il en va de même pour les contractualisations proposées par l'Etat que je dénonce. Je considère que chaque collectivité doit avoir la liberté de son administration. Il y a un respect des règles légales, il y a des juges qui sont la population et qui, si les finances s'envolent, si les impôts dérapent, sont là pour en décider. De plus, l'Etat a beau jeu de vouloir contractualiser avec nous alors que depuis pas mal d'années maintenant, on a des transferts de charges, de compétences sans les compensations qui vont avec. Lorsque l'on en est à un équilibre aussi fragile, cela devient particulièrement compliqué. La commune de La Souterraine a des charges de centralité. Pour répondre à votre question sur la MEF, sans y réfléchir plus, il y a deux éléments qui me viennent à l'esprit : on a la propriété du bâtiment, on a les charges de propriétaire et il y a beaucoup de locaux qui sont loués à la demande et la vacance a un coût porté par la collectivité.

Dans ce contexte, je suis très favorable à la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition mais il faut être conscient que cela va nous contraindre très fortement sur le fonctionnement.

Quelques points positifs : malgré le contexte que je viens de dépeindre, des investissements très importants sur l'année 2017, on est à 2,2 millions d'euros d'investissements. C'est parce que nous avons beaucoup de dossiers qui ont

abouti et que nous avons eu beaucoup de financements qui nous ont permis d'avoir aussi ce niveau. En parallèle de cela, on a un capital de dettes qui diminue en 5 ans de près d'un million d'euros. Cela veut dire que l'on a réussi à maintenir, voire à augmenter notre investissement sur la commune sans augmenter nos taux d'imposition et sans nous endetter plus. Même s'il faut être très vigilant sur notre fonctionnement, nous avons la volonté de poursuivre l'investissement dans les années à venir, nous avons des programmes importants. Le centre-ville a été cité mais si vous me le permettez, j'y reviendrai lorsque nous aborderons le point n°5. »

Monsieur DUMIGNARD :

« Juste deux mots pour rebondir sur l'autonomie des communes : aujourd'hui, quel choix on a véritablement pour diriger une commune ? On n'a plus les moyens de choisir, on répond à des appels à projets et on fait des économies. C'est le résultat des politiques sociales qui ont été menées au fil des ans par les différents gouvernements, comme cela a été dit. Mais c'est aussi la pression de la commission européenne et on voit ce que cela donne quand on voit le résultat des élections dans certains pays, comme l'Allemagne ou l'Italie avec la montée considérable de l'extrême droite. C'est un vrai danger pour l'avenir. On est dans une situation qui devient très préoccupante. Et si, demain, on n'est pas capable de recréer du dynamisme et de l'emploi sur notre territoire, la ruralité est condamnée. Partout, on réduit les services publics, on parle de fermeture de classes alors que Monsieur MACRON a dit, durant sa campagne, plus jamais de fermeture de classes dans les campagnes. Des zones comme les nôtres sont vraiment en danger et, à un moment ou à un autre, il va falloir réagir. »

Monsieur MUGUAY :

« Nous sommes dans une situation délicate, comme la plupart des collectivités. Je tiens à préciser que certaines collectivités qui ont des taux d'endettement de 9, 10 ou 12 années, ne pourront pas bénéficier de subventions d'investissement au titre de l'année 2018 avant d'avoir retrouvé un équilibre financier. Ce n'est pas notre cas. Je partage le pessimisme de mes collègues, on nous a fait croire au maintien des dotations d'Etat. Or, elles ont baissé pendant 4 ans et n'ont pas été compensées. Toutefois, nous avons des dotations de centralité importantes même si elles ont un peu diminué. Concernant les taxes, j'ai été étonné. Il m'avait été dit par le DGFIP qu'il n'y aurait aucune répercussion sur les communes. Cependant, nous avons une baisse relativement importante pour laquelle nous n'avons aucune explication. On nous avait promis que nous aurions un maintien du taux tel qu'il existait. Nous sommes dans une période difficile mais il nous faut rester optimistes. Il y a des orientations de créations d'emplois et d'activités sur le territoire de la commune de La Souterraine, de la communauté de communes et du SMIPAC. Il nous faut continuer à travailler dans ce sens pour que l'on retrouve de l'emploi. Nous avons connu une année 2017 très difficile avec les soucis de l'entreprise GM&S qui nous ont occupés une bonne partie de l'année. Nous avons soutenu les salariés tout au long de l'année. Il nous faut rester optimistes pour l'avenir et continuer à investir pour continuer à donner du travail à nos entreprises et faire des montages financiers qui soient les plus favorables à la collectivité. Si nous travaillons tous ensemble, je pense que nous pouvons passer ce cap difficile et je fais confiance à l'équipe pour y arriver. Je vous remercie, les uns et les autres, pour vos interventions, je remercie une nouvelle fois les services pour l'élaboration du document.

Décision : Le Conseil municipal :

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.
PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat.

APPROUVE le Débat d'Orientations Budgétaires 2018 sur la base du Rapport.

2. Projet de périmètre du syndicat mixte fermé compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le bassin versant de la petite Creuse

Rapporteur : Madame Martine ESCURE

Conformément aux dispositions de l'article L 5214.27 du Code général des collectivités territoriales, l'adhésion d'une Communauté de Communes à un syndicat mixte fermé est subordonnée à l'accord de ses communes membres dans les conditions de majorité requises pour la création d'une Communauté de Communes.

L'arrêté portant projet de périmètre du syndicat mixte fermé compétent en matière de GEMAPI sur le versant de la petite Creuse comprend tout ou partie des communes de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse à savoir : Chambon Sainte Croix, Chéniers, Fresselines, Le Bourg d'Hem et Nouzerolles.

Il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis sur l'adhésion de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse au syndicat mixte fermé compétent en matière de GEMAPI sur le bassin versant de la Petite Creuse.

Décision : Avis favorable du Conseil municipal.

3. Urgence POLT

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Monsieur LEJEUNE :

« Nous avons pris la même délibération en Conseil communautaire la semaine dernière et nous venions de prendre connaissance du fameux rapport qui vient de sortir. Nous avons les plus vives inquiétudes quant à l'avenir de la SNCF en tant que service public, en particulier pour notre territoire car lorsque l'on parle de rationalisation des services publics, voire même de disparition, ce sont toujours les zones rurales et/ou un peu enclavées qui en subissent les frais. Nous avons toujours été adhérents de l'association Urgence POLT. C'est une association qui a fait ses preuves et qui fait un travail très important sur notre ligne. »

Lors de son Conseil d'administration du 2 décembre 2017, l'association « Urgence Ligne POLT » a décidé de :

- Lancer une étude qui permettrait d'établir comment et à quelles conditions il était possible de gagner 30 minutes sur un trajet Limoges-Paris et 45 minutes de Paris-Toulouse, en préservant la réserve fine de nos territoires. Le coût estimé de l'étude est de 15 000 € TTC, l'association s'engage à financer 9 000 €, elle sollicite donc les autres collectivités concernées pour le restant dû soit 6 000 €. Elle propose pour les communes de moins de 10 000 habitants de verser la somme de 100 € ;
- Proposer aux Conseils municipaux des communes concernées de prendre une délibération ou une motion demandant à Madame la Ministre des transports d'accorder la priorité à l'axe POLT pour la livraison des premiers trains nouveaux et ceci dès 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir participer à l'étude lancée par l'association pour un montant de 100 € et de voter la motion ci-dessous.

Monsieur LEJEUNE :

« La priorité, pour moi, n'est pas de faire des travaux sur les lignes pour gagner 15 minutes, je voudrais juste un jour prendre un train où les toilettes fonctionnent, où l'on peut s'asseoir correctement, où il y a de l'électricité

dans les prises et qui respecte l'horaire prévu d'arrivée. Je commence à croire qu'il y a une véritable volonté de détruire cette ligne en décourageant les gens de la prendre. Voilà pourquoi il me semble que, plus que jamais, l'association Urgence POLT, dans sa diversité politique, dans sa diversité territoriale, est très, très importante pour notre territoire et nous devons, à mon avis, vraiment soutenir cette double initiative de l'association. »

Monsieur RICHERT :

« Je suis inquiet par le rapport SPINETTA qui est une catastrophe pour le ferroviaire en France, et surtout pour nos petites lignes. Sur Felletin, la ligne va être supprimée. Aujourd'hui, nous avons des inquiétudes pour l'axe POLT, on disait qu'il allait garder le T de POLT jusqu'à TOULOUSE, aujourd'hui, c'est remis en cause avec un éboulement vers CAHORS, sans car de substitution. Le Conseil régional a acheté 5 rames pour aller jusqu'à LYON, mais comme la Région Rhône Alpes ne veut pas investir entre MONTLUCON et LYON, les rames vont donc être terminus à MONTLUCON et faire demi-tour. C'est vrai qu'il y a des baisses de recettes, on est passé à 600 000 € par an de recettes à La Souterraine mais on comprend pourquoi ! Il y a des travaux prévus tous les principaux week-ends où l'on faisait les plus grosses recettes où aucun train ne circule alors qu'il y a moins de 10 ans, il y avait 130 trains en circulation. Nous avons aujourd'hui, à peine 65 trains qui circulent par 24 heures. On a baissé de plus de moitié la circulation des trains. Nous avons aujourd'hui des trains qui s'appellent des trains ECO qui sont directs pour TOULOUSE. La personne au guichet n'a pas le droit de vendre de billet, les billets doivent être achetés via Internet. Je pense que tout ce qui est vendu sur Internet devrait être pris en compte dans les recettes pour La Souterraine.

Ce qui est inquiétant aussi pour La Souterraine, c'est que l'on va nous supprimer 6 postes d'agent de circulation, la gare va être télécommandée depuis ST SULPICE LAURIERE, plus de possibilité pour les handicapés de prendre le train à La Souterraine, ils devront prendre le train à CHATEAUROUX ou à LIMOGES, à leurs frais. Réduction des heures d'ouverture de guichet : 50 % chez nous, fermeture du guichet de ST SEBASTIEN.

Avec la suppression des 6 postes d'agent de circulation à La Souterraine, la sécurité est mise en jeu. Il a fallu faire venir FR3 afin que les clôtures soient remises le long de la voie ferrée alors qu'on le demande depuis plus de 2 ans. Toute la traversée de la ville avec des trains à 140 kms qui pouvaient circuler sans aucune protection. Je suis inquiet pour notre gare car c'est cette année que les postes vont être supprimés et cette année également que les heures d'ouverture de guichet vont être réduites. Avant de faire une réforme de la SNCF, il serait nécessaire de faire un bilan. Il est indispensable d'acheter des rames nouvelles, les caténaires sont dans un état lamentable, il n'y a qu'à voir les poteaux, ils sont pourris. C'est ce retard d'investissement qu'il y a eu pendant des années qui est pénalisant. En Creuse, nous n'avons plus grand-chose. Il y avait 11 gares ouvertes, il en reste 2. Il va falloir se battre, je suis inquiet pour le ferroviaire et en particulier pour cet axe. Nous avons fait un sondage avec Urgence POLT, nous étions passés de 100 000 à 160 000 voyageurs à La Souterraine, ce n'est pas un hasard. Notre gare a les possibilités de se développer mais tout est fait pour casser les recettes. Quand il y a 1,7 milliard de frais bancaires pour la SNCF, cela fait 17 milliards de frais bancaires depuis 10 ans, c'est là le problème. Il y aurait possibilité d'investir s'il n'y avait pas cette dette de l'Etat, faite en grande partie pour le TGV. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

MOTION : PRIORITE A LA LIGNE POLT POUR LA LIVRAISON DES NOUVEAUX TRAINS

L'Etat a décidé de lancer un appel d'offres pour l'acquisition de trains neufs concernant les lignes TET qu'il a classé prioritaires et placées sous sa responsabilité.

Le choix de ce matériel, que nous souhaitons adapté à une ligne de 712 km et, si possible, pouvant rouler à 220 km/h, doit s'effectuer au printemps 2018 pour de premières mises en service en 2022.

Pour une série de raisons objectives, nous demandons que la priorité de ces premières livraisons soit accordée à la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT).

POLT est la ligne :

- La plus longue des lignes TET déclarées prioritaires par l'Etat, 712 km ;
- Qui dessert le plus grand nombre de territoires ;
- Qui dessert le plus grand nombre d'habitants ;
- Comprenant le plus de carrefours ferroviaires : six.

Depuis plusieurs années, nos territoires ont subi des préjudices liés à différents abandons en matière ferroviaire, c'est pourquoi il est demandé au Conseil municipal d'approuver la demande, que Monsieur le Maire va adresser à Madame la Ministre des Transports, d'accorder la priorité à l'axe POLT pour la livraison des premiers trains nouveaux et cela dès 2022.

Décision : La motion est adoptée à l'unanimité

4. Autorisation donnée au maire par le Conseil municipal de signer le protocole d'accord de sortie de l'Etat du GIP Traces de Pas

Rapporteur : Monsieur Jean-François MUGUAY

L'assemblée générale du groupement d'intérêt public Traces de Pas dans sa séance du 30 novembre 2017 a autorisé l'Etat à se retirer de ce groupement d'intérêt public.

La décision sera effective au terme d'un délai de 6 mois à compter de la date de demande de retrait formulée par l'Etat soit le 1^{er} mars 2018.

L'Etat s'engage à verser au GIP la somme de 376 000 € en une seule fois au plus tard le 30 septembre 2018.

L'Etat continuera à verser une subvention annuelle destinée à financer le fonctionnement de la pension de famille de 29 places à l'association « Les Amis de Traces de Pas ». L'association reversera une quote-part au GIP.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer le protocole formalisant les conditions de sortie de l'Etat du Groupement d'Intérêt Public Traces de Pas.

Madame JAMMOT :

« A-t-on les comptes 2016 ? »

Monsieur MUGUAY :

« Oui, ils sont faits, ils ont été vus par le commissaire aux comptes et transmis aux partenaires du GIP. J'attends d'avoir une proposition de date pour un Conseil d'administration afin de les adopter, ensuite, je vous les transmettrai. »

Madame JAMMOT :

« Sur la maison Relais, si je comprends bien, l'Etat s'est engagé à verser 177 000 € par an. Aujourd'hui, à combien se monte sa participation annuelle pour cette maison Relais ? »

Monsieur MUGUAY :

« Elle était de 169 000 € sur l'année 2017, d'après mes souvenirs. »

Madame JAMMOT :

« En fait, l'Etat ne s'est engagé qu'à pérenniser ce qu'il donne déjà ! J'avais cru comprendre que l'Etat s'était engagé à donner plus. »

Monsieur MUGUAY :

« L'Etat donnait beaucoup plus, Madame JAMMOT. Les 169 000 € devaient théoriquement être versés si la maison Relais était remplie à 100 %, en 2017, elle n'était remplie qu'à 50 % et l'Etat a versé la totalité de la subvention.

En 2018, le versement des 177 000 € se fera en deux fois, la moitié en juin et l'autre moitié en septembre. »

Madame JAMMOT :

« Dans différents échanges et dans les documents que vous nous avez transmis, on voit que le Crédit Coopératif n'a pas l'air de s'émotionner du retard de paiement (ce qui m'étonne beaucoup). »

Monsieur MUGUAY :

« Depuis ma dernière information au Conseil municipal, nous sommes, de nouveau, en contact avec les services du Crédit Coopératif et, comme je vous l'ai dit la dernière fois, si, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, nous sommes à jour des remboursements des annuités d'emprunt, j'ai informé le service Contentieux du Crédit Coopératif que dès que la somme de 376 000 € serait versée, nous rembourserions immédiatement les 115 000 € de retard et que nous reprendrions le versement régulier des annuités d'emprunt. »

Madame JAMMOT :

« J'imagine que c'est l'argent de l'Etat qui permettrait de se mettre à jour de ces 115 000 € de retard ! »

Monsieur MUGUAY :

« Oui, bien sûr. »

Madame GAUDIN :

« Concernant le protocole, la somme de 377 000 € est fixée et définitive ?

Monsieur MUGUAY :

« Oui, elle est fixée et définitive. La somme énoncée au départ était de 300 000 €. Ce fut une bonne surprise à la réception du protocole. »

Décision : Accord du Conseil municipal à la majorité :

23 voix pour (MM. MUGUAY, LEJEUNE, MAZEIRAT, DUMIGNARD, ESCURE, AUDOUSSET, LUGUET, FILLoux, BEAUQUESNE, NADAUD, BIENVENU, RICHERT, PRADEAU, ALONZO, CHAPELAIN, FADERNE, DELANNE, MOUTAUD, MARTIN, KOWALCZYK)

1 voix contre (Mme GAUDIN)

5 abstentions (MM JAMMOT, DAGNAUD, JOFFRE, LAVAUD, LYRAUD).

5. Appel à projet FISAC

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Monsieur LEJEUNE :

« Je profite de cette délibération pour, très rapidement, répondre à la question qui a été posée par rapport au centre bourg. Nous organiserons un bilan lorsque notre chargée de mission en sera à ses un an de travail. Nous avons établi, avec elle, un plan de travail important en comité de pilotage. Je vous rappelle que la totalité des élus sont invités à assister à ces comités de pilotage. Quelques initiatives prises dès son arrivée (liste non exhaustive puisque ce sont les points dont je suis capable de me rappeler ce soir) : elle a rencontré l'intégralité des propriétaires de locaux vacants, les contacter puis

les rencontrer un par un pour voir s'ils étaient d'accord sur un certain nombre de points (baisser le loyer par exemple, louer en boutique éphémère, habillage de vitrines, etc ...). Des actions ont été menées, elles sont à développer et à consolider (boutique éphémère et habillage de vitrines), la préparation d'un programme d'actions consolidées, notamment dans des opérations de plus grande envergure. Elle a travaillé beaucoup à l'accompagnement des porteurs de projets pour l'ouverture de boutiques que l'on a eues cette année. Il y a eu également tout le travail avec l'Etablissement Public Foncier qui a été mené et qui commence à porter ses fruits. Enfin, il y a eu un certain nombre de réponses à des appels à projets (concernant le Fablab et l'appel à projet FISAC). Dans le cadre de cet appel à projet FISAC, un certain nombre d'actions ont été proposées, validées lors du dernier COPIL. Ce sont des actions qui peuvent bénéficier à la fois à la collectivité mais aussi aux commerçants en individuel. A partir du moment où la collectivité répond à l'appel à projet et où elle est retenue, cela ouvre droit à un certain nombre d'aides pour les commerçants. Je vais vous citer les 4 exemples les plus importants dans cet appel à projet FISAC : l'accompagnement des opérations foncières que nous souhaitons mener et qui sont véritablement les actions qui vont permettre la mise en place d'une réelle politique sur le centre bourg et qui peuvent produire des effets. Pour ce faire, nous travaillons en lien avec l'EPF et, financièrement, cela peut être accompagné par le FISAC. Je vous rappelle qu'il y a trois ilots qui ont été définis en accord avec l'EPF sur lesquels ils mènent une veille particulière. Il y a l'ancien garage Renault, un ensemble immobilier au-dessus de la Porte St Jean et l'ancien café de la Poste. Dans cet appel à projet FISAC, il y a des aides à la réfection de vitrines et de façades. C'est valable à la fois pour la collectivité, pour celles que nous posséderions, à la fois pour les commerçants. Il y a des aides à l'installation pour les commerçants (je n'ai pas le détail en tête). Il y a également quelque chose que nous proposons et sur lequel Marine travaille avec l'association des commerçants, c'est la mise en place d'un site internet de vente avec un catalogue en e-commerce « Achetez La Sout » sur lequel le FISAC pourrait nous permettre de financer un service en ligne pour les petits commerces. Cela fonctionne de cette façon : vous allez sur le site de vente en ligne, vous achetez un produit et vous le retirez dans la boutique. C'est également valable pour les commerçants : s'ils souhaitent améliorer grandement leur réseau internet dans la perspective de bâtir un site, ils peuvent avoir des aides assez importantes via le FISAC pour le faire. Cette liste n'est pas exhaustive. Je vous propose, en avril, de faire un compte rendu de ces un an de travaux et dresser les perspectives ensemble. »

Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, la commune a répondu à un appel à projet Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Le FISAC est un outil de développement du commerce et de l'artisanat de proximité au profit d'un développement territorial équilibré. Ses interventions se font sous forme de subventions.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

6. Protocole d'accord de fin de contrat de concession du service public de l'eau potable

Rapporteur : Monsieur Guy DUMIGNARD

Par un contrat d'affermage signé le 20 mars 1992 et entré en vigueur le 1er janvier 1992, la commune de La Souterraine a délégué à la SAUR la gestion du service public d'eau potable.

La commune et le délégataire ont décidé de se rapprocher pour convenir, sous forme d'un protocole, des dispositions précises qui doivent être prises à la fin du contrat et après ceci, pour assurer la continuité du service public d'eau potable et définir les obligations pesant sur chaque partie.

L'échéance du contrat a été fixée, après prolongation, au 30 juin 2017.

Afin de solder l'ancien contrat, il est proposé d'autoriser le Maire à signer un protocole avec les données suivantes :

- Le délégataire remettra l'inventaire actualisé et détaillé du patrimoine délégué dans lequel seront précisées la liste des biens de retour et la liste des biens de reprise, s'il en existe (y compris la valeur de rachat).

- Conformément à l'article L.2224-11-4 du CGCT, le délégataire devra transmettre un inventaire exhaustif, détaillé et valorisé à la date de fin de contrat, qui distinguera la nature des biens (meubles et immeubles, matériels et immatériels) et leur qualification (biens de retour, biens de reprise, biens propres).

- Le contrat d'affermage de 1992 prévoyait que les compteurs étaient rachetés par le Fermier à la Collectivité.

- Le nouveau contrat prévoit que le parc compteurs retourne dans les biens de la collectivité, ce qui suppose un rachat par cette dernière à la valeur comptable en vigueur.

- La valorisation fournie par la SAUR indique une valeur résiduelle de 42 094,61 € au 31 décembre 2016. Cependant, un accord a été conclu entre la commune et le délégataire sur une valeur résiduelle du parc compteurs à hauteur de 10 000 €.

- La continuité du service public exige que la commune soit rendue destinataire de l'ensemble des informations techniques et administratives du délégataire concernant la gestion et l'exploitation du service public d'eau potable.

- Sur la base des différentes obligations contractuelles, et de l'analyse de leur réalisation, l'audit a déterminé les conclusions suivantes :

	Sommes dues par le délégataire	Sommes dues par la commune
Annuités d'emprunt + Redevance d'exploitation	50 803,45 €	
1% construction et taxe d'apprentissage	0,00 €	
Rachat du parc compteurs		10 000 €
Total	50 803.45 €	10 000 €

- Le délégataire transmettra le compte rendu annuel du dernier exercice (soit du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017) qui sera établi dans les conditions prévues par les articles 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et l'article 33 de son décret d'application relatifs aux contrats de concession.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir (1 abstention : M. RICHERT)

7. Convention avec la SAUR pour la facturation et l'encaissement de la redevance d'assainissement

Rapporteur : Monsieur Guy DUMIGNARD

Considérant que la commune de La Souterraine a confié à la SAUR l'exploitation de son service d'eau potable par Concession du Service Public signée le 26 juin 2017, effective au 1er juillet 2017 pour 5 ans,

Dans le but d'éviter la multiplicité des factures pour les usagers, il est proposé que les redevances d'assainissement collectif apparaissent conjointement à celles de l'eau potable, sur les factures émises par la SAUR, délégataire du

service public d'alimentation en eau potable de la commune de La Souterraine, la SAUR ayant accepté d'assurer ces prestations gracieusement.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer avec la SAUR une convention qui fixe les modalités techniques, administratives, financières et comptables.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

8. Convention pour la mise en place de la signalisation touristique sur l'autoroute A20

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Le Schéma Directeur d'Animation Culturelle et Touristique (SDAT) de l'A20 a été élaboré par la DIRCO en concertation avec les collectivités limitrophes.

Un graphiste (« la Fabrique Créative ») a été chargé de la conception des panneaux selon les thèmes retenus au schéma directeur. Chaque maquette comprenant le libellé et la partie graphique a été validée par les collectivités concernées.

Le financement de cette prestation, le contrôle des aspects réglementaires et la vérification de la cohérence des panneaux sur l'autoroute sont assurés par la DIRCO. La durée de vie des panneaux est estimée à 10 ans.

Le coût de l'opération est de 5 337,54 € TTC pour la commune de La Souterraine et sera réglé sous forme de fonds de concours.

Après la pose, chaque panneau fait l'objet d'une réception contradictoire entre la DIRCO et la commune. Cette réception emporte transfert de propriété.

L'entretien, la maintenance, le remplacement éventuel et le nettoyage des panneaux sont à la charge du bénéficiaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'Etat allant dans ce sens.

Monsieur JOFFRE :

« Cela représente combien de panneaux ? »

Monsieur MUGUAY :

« Deux. »

Monsieur RICHERT :

« Il est dommage qu'aux 5 routes il n'y ait pas d'indications concernant La Souterraine. »

Monsieur DUMIGNARD :

« Il n'y a pas d'indication pour La Souterraine mais il va y avoir une indication pour la vallée des peintres inscrite par le département de l'Indre. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

9. Contrat d'entretien toiture école Jules Ferry

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Des travaux importants d'isolation thermique et d'étanchéité ont été réalisés sur les terrasses de l'école Jules Ferry, une première tranche avait été effectuée en 2014 et la 2ème tranche a été réalisée en 2015.

Afin de pérenniser cet ouvrage, un contrat d'entretien a été signé pour l'année 2016 puis en 2017 avec la société STAP de Haleine (61410).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à renouveler ce contrat d'entretien pour l'année 2018 à raison de 1 448,58 € HT.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

10. Adhésion à la Fédération Française des Villages Etapes

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLLOUX

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à la Fédération Française des Villages étapes pour l'année 2018 et d'autoriser le Maire à signer le contrat de sous-licence de marque (ci-joint).

L'adhésion pour l'année 2018 s'élève à 7 359,00 € qui se décompose de 6 355,50 € pour les frais de fonctionnement (5 575 hab. x 1,14 €) et 1 003,50 € pour la cotisation communication (5 575 hab. x 0,18 €).

Les crédits seront inscrits au budget 2018.

Monsieur FILLLOUX :

« Une précision : les 5 575 habitants sont pris sur la base de l'INSEE : c'est la population légale millésimée 2015 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

11. Subvention événementielle au profit de l'association FAST SOSTRANIEN

Rapporteur : Monsieur FILLLOUX

L'association sollicite une subvention exceptionnelle pour sa participation au 4L Trophy 2018 qui a eu lieu en février 2018.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention de 200 € pour cet événement.

Les crédits seront inscrits au budget 2018.

Monsieur FILLLOUX :

« L'association Fast Sostranien est une association portée par deux Sostraniens qui ont fait tout leur cursus scolaire à la cité scolaire R. Loewy. Ils ont participé au 4L Trophy entre le 14 et le 27 février dernier. C'est un défi, certes sportif, mais également humain et humanitaire puisqu'ils emmènent tout un tas de fournitures scolaires. C'est une obligation pour chacun des équipages. Nos deux Sostraniens sont partis et revenus, ils ont terminé dans les 300 premiers (même si le résultat a peu d'importance) sur 2 500 équipages. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

12. Demande de subvention pour les travaux à l'église

Rapporteur : Monsieur Jean-François MUGUAY

Lors de sa séance plénière du 19 mai 2017, le Conseil départemental a décidé d'abroger l'aide à la restauration du patrimoine mobilier et immobilier classé au titre des monuments historiques.

La commune de La Souterraine ne pouvant assurer seule le financement de la part restant à charge après l'intervention de l'Etat, soit 50 %, un courrier a été adressé à la Région.

La Région a décidé, à compter de 2018, dans son nouveau règlement d'intervention, d'accompagner de tels projets à concurrence de 15 % avec un plafond de dépenses fixé à 400 000 € annuels.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à monter les dossiers de travaux à raison de 400 000 € annuels de façon à optimiser la subvention.

Le plan de financement 2018 sera le suivant :

BESOINS HT		RESSOURCES		
	Prévu HT		taux	demandé
Travaux	398 406,40 €	Etat	50%	214 367,21 €
Maîtrise d'œuvre	28 522,88 €	Conseil Régional	15 % (plafonné à 400 000 € de dépenses)	60 000,00 €
SPS	1 805,14 €			
		Total aides publiques	68,87 %	274 367,21 €
		autofinancement	30,00 %	214 367,21 €
TOTAL HT	428 734,42 €	TOTAL HT		428 734,42 €

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

13. Admission en non-valeur

Rapporteur : Madame Isabelle MAZEIRAT

Sur proposition de monsieur le Trésorier, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur plusieurs titres de recettes relatifs à la cantine qui concernent plusieurs familles pour un montant total de 245,20 € et à une vente au déballage (la société a disparu) pour un montant de 315,00 €.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

14. Contrat de location de batterie (véhicule électrique)

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Un véhicule électrique de type Kangoo a été acheté dans le cadre d'un marché négocié par le Syndicat Départemental des Energies.

Afin de le mettre en circulation, il faut conclure un contrat de location de la batterie à raison de 68,38 € HT mensuels pour une durée de 60 mois avec un objectif maximum de 50 000 kms sur les 5 ans. Les kilomètres supplémentaires seront facturés en plus à raison de 4,00 € HT les 100 kms.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat.

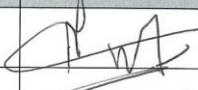

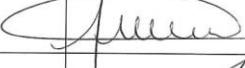

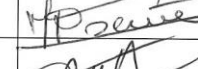

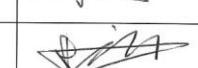

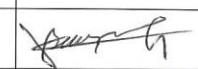

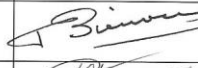


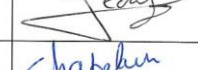
Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Monsieur MUGUAY reprend la parole pour lever la séance à 21 heures.

Table des délibérations de la séance

2018-001B	Débat d'Orientations Budgétaires
2018-002	Projet de périmètre du syndicat mixte fermé compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le bassin versant de la petite Creuse
2018-003	Urgence POLT
2018-004	Autorisation donnée au maire par le Conseil municipal de signer le protocole d'accord de sortie de l'Etat du GIP Traces de Pas
2018-005	Appel à projet FISAC
2018-006	Protocole d'accord de fin de contrat de concession du service public de l'eau potable
2018-007	Convention avec la SAUR pour la facturation et l'encaissement de la redevance d'assainissement
2018-008	Convention pour la mise en place de la signature touristique sur l'autoroute A20
2018-009	Contrat d'entretien toiture école Jules Ferry
2018-010	Adhésion à la Fédération Française des Villages Etapes
2018-011	Subvention événementielle au profit de l'association FAST SOSTRANIEN
2018-012	Demande de subvention pour les travaux à l'église
2018-013	Admission en non-valeur
2018-014	Contrat de location de batterie (voiture électrique)

PRÉSENCE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 / 03 / 2018
A 19H00

Ordre	Fonction	Titre	Prénom	Nom	Présence
1	M	Monsieur	Jean-François	MUGUAY	
2	A	Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
3	A	Madame	Isabelle	MAZEIRAT	
4	A	Monsieur	Guy	DUMIGNARD	
5	A	Madame	Martine	ESCURE	
6	A	Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
7	A	Madame	Fabienne	LUGUET	
8	A	Monsieur	Patrice	FILLOUX	
9	A	Madame	Sophie	CLEMENT	
10	CM	Monsieur	Gilles	BEAUQUESNE	
11	CM	Madame	Karine	NADAUD	
12	CM	Madame	Estelle	FURET	<i>Pour voir à ardoises</i>
13	CM	Monsieur	William	MATHOU	
14	CM	Madame	Martine	BIENVENU	
15	CM	Monsieur	Philippe	RICHERT	
16	CM	Madame	Jeanne-Marie	PRADEAU	
17	CM	Monsieur	Frédéric	ALONZO	
18	CM	Madame	Chantal	CHAPELAIN	<i>Chapelain</i>

19	CM	Monsieur	Aurélien	FADERNE	
20	CM	Monsieur	Julien	DELANNE	
21	CM	Madame	Patricia	MOUTAUD	
22	CM	Monsieur	Frédéric	MARTIN	
23	CM	Madame	Ruth	KOWALCZYK	
24	CM	Madame	Brigitte	JAMMOT	
25	CM	Monsieur	Pascal	LYRAUD	
26	CM	Madame	Catherine	DAGNAUD	
27	CM	Monsieur	Gilles	LAVAUD	
28	CM	Mademoiselle	Lise	GAUDIN	
29	CM	Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	

Annexe à la délibération 001B : Débat d'Orientations Budgétaires

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018
RAPPORT AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LES ELEMENTS DE CONTEXTE

La situation internationale et la zone euro
Le contexte financier national 2017
La loi de finances 2018

ANALYSE RETROSPECTIVES

Les ressources en provenance de l'ETAT

Le FCTVA
La DGF, la DNP et le FPIC

L'état des lieux des finances communales

Les indicateurs de gestion financière 2013-2017
La Dette
La fiscalité locale
Les droits de mutations
Les résultats des Comptes Administratifs 2017
Synthèse agrégée

ORIENTATIONS POUR 2018

Fonctionnement

Prospectives 2017-2019 des produits de fonctionnement
Prospectives 2017-2019 des charges de fonctionnement

Investissement

Les projets
Les ressources

Vu pour être
annexé à la délibération
n° 001/2018 en date du 06/03/2018
La SOUTERRAINE le 02/03/2018
Le Maire,



J. F. NOUVAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20180306-2018-001B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2018
Publication : 12/03/2018

INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat dans une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2018 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population sostranienne, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2018 ainsi qu'à la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal.

LES ELEMENTS DE CONTEXTE

La situation internationale et la zone euro

Source : INSEE octobre 2017

Le deuxième trimestre 2017 a globalement confirmé la solidité de l'activité mondiale. Les économies avancées ont en effet accéléré, en particulier les États-Unis et le Japon, tandis que la plupart des grandes économies émergentes ont également poursuivi leur reprise, malgré un ralentissement des importations, notamment en Chine. Dans cet environnement porteur, la croissance de la zone euro est restée élevée (+0,6 %, comme au premier trimestre) et l'économie française a progressé de 0,5 % pour le troisième trimestre consécutif.

À la lecture des signaux conjoncturels de l'été, cette expansion se poursuivrait au second semestre, dans un contexte de stabilisation des prix du pétrole à un bas niveau. Certes, l'économie chinoise ralentirait un peu sous l'effet des récentes mesures de resserrement du crédit. En revanche, aidée par le recul de l'inflation, la reprise s'affermirait au Brésil, en Russie et en Inde. Dans les économies avancées, l'activité resterait également robuste, tirée aux États-Unis par les dépenses publiques et au Japon par la reprise de la consommation. Le Royaume-Uni ferait exception, pénalisé par une consommation atone.

La zone euro continuerait de combler son retard, avec une croissance de 0,5 % à 0,6 % par trimestre jusque fin 2017. La consommation privée y resterait dynamique : la hausse des prix rognerait certes le pouvoir d'achat – pourtant tiré par la progression de l'emploi – mais les ménages baisseraient leur taux d'épargne pour en amortir l'impact. La Banque centrale européenne poursuit par ailleurs sa politique monétaire accommodante et l'investissement, notamment en construction, accélérerait dans l'ensemble de la zone. La croissance atteindrait ainsi 2,2 % en 2017 (après 1,7 % en 2016) et les écarts entre les principaux pays se réduiraient quelque peu.

Le contexte financier national 2017 :

Source : INSEE octobre 2017

En France, le climat des affaires a atteint à l'été son plus haut niveau depuis 2011, et même depuis 2007 dans l'industrie. Les exportations françaises accéléreraient en 2017 sous l'effet, entre autres, du retour des touristes, sans néanmoins profiter à plein de la vigueur retrouvée de la demande mondiale. La demande intérieure resterait dynamique, en particulier en biens d'équipement. L'activité continuerait donc de progresser solidement d'ici la fin de l'année (+0,5 % par trimestre) et la croissance atteindrait +1,8 % en moyenne en 2017, après trois années autour de 1 %.

Les perspectives en matière d'effectifs restent favorables dans les enquêtes de conjoncture : l'emploi marchand ralentirait à peine au second semestre, tandis que l'emploi non marchand reculerait avec la réduction du nombre d'emplois aidés. Le taux de chômage continuerait de baisser, à 9,4 % de la population active en fin d'année.

Divers aléas sont associés à ce scénario, qui table notamment sur un rattrapage partiel des exportations françaises d'ici la fin de l'année. Celles-ci pourraient surprendre à la hausse ou bien décevoir alors que les conditions de change sont un peu moins favorables. Par ailleurs, un éventuel ralentissement de l'activité dans les pays émergents pourrait limiter la progression des exportations de la zone euro.

Rapport 2017 de l'observatoire des finances locales

Vue d'ensemble

Selon les comptes de la Nation publiés par l'Insee en mai 2017, la croissance de l'économie française confirme en 2016 la tendance observée en 2015 : le produit intérieur brut (PIB) progresse de + 1,2 % en euros constants, après + 1,1 % en 2015 et + 0,9 % en 2014. La consommation des ménages accélère (+ 2,3 % après + 1,4 %), de même que l'investissement, notamment l'investissement des ménages. À l'inverse, la contribution des échanges extérieurs reste négative, et se dégrade. Les recettes publiques augmentent plus vite que les dépenses : + 1,4 % contre + 1,1 %, en euros courants. Au sens de Maastricht, le déficit public notifié diminue pour la 7e année consécutive : il représente 3,4 % du PIB en 2016, en baisse de 0,2 point par rapport à 2015. Cette évolution est en grande partie due aux administrations publiques locales, qui enregistrent pour la première fois depuis 2003 une capacité de financement (+ 3,0 Md€, après un besoin de financement de 0,1 Md€ en 2015), en raison principalement de la baisse de leurs dépenses. Le besoin de financement des administrations de sécurité sociale se réduit également, pour la 6e année consécutive, et s'établit à 2,9 Md€ en 2016. Le besoin de financement des administrations publiques centrales augmente pour la 3e année, pour atteindre 76,0 Md€. Les dépenses des administrations publiques locales (APUL) diminuent de 0,8 % en 2016, après - 0,9 % en 2015. Cette baisse provient essentiellement de la formation brute de capital fixe (FBCF, 40,3 Md€), qui recule pour la troisième année consécutive (- 3,3 %, après - 9,7 % en 2015 et - 8,3 % en 2014, cf. graphique). La FBCF des APUL représente ainsi 52,9 % de la FBCF des administrations publiques en 2016, proportion en baisse de 1,7 point par rapport à 2015. Il est classique que, dans les premières années de mandature, les investissements croissent peu voire diminuent ; cependant, les baisses enregistrées en 2014 et 2015 sont plus prononcées que celles observées lors des précédents cycles électoraux, et il faut remonter à la période 1995-1997 pour observer trois années consécutives de baisse de l'investissement local. Parmi les autres dépenses des APUL, on peut mentionner le nouveau ralentissement des rémunérations, qui progressent seulement de 0,8 %, après + 1,7 % en 2015.

2017 : une réduction des concours financiers de l'État et une probable reprise de l'investissement

Selon la dernière note de conjoncture de l'Insee, une augmentation de la croissance économique en 2016 se confirmerait en 2017, avec une croissance du PIB à + 1,6 %, ce qui constituerait sa plus forte hausse depuis 2011. L'activité dans la construction accélérerait nettement (+ 1,8 %) et le commerce extérieur pèserait moins sur l'activité. Le pouvoir d'achat ralentirait, en raison d'un regain d'inflation. L'emploi total devrait progresser de 220 000 postes et le taux de chômage devrait diminuer de 0,2 point pour atteindre 9,4 % en fin d'année (France, y compris DOM). Au 1er janvier 2017, la France compte 35 416 communes, suite à la mise en place de 200 communes nouvelles regroupant 670 anciennes communes. On compte également 1 266 groupements à fiscalité propre, contre 2 062 début 2016. Cette forte diminution est la conséquence d'un vaste mouvement de fusions, résultant de la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) prévus par la loi NOTRe. La baisse se concentre sur les communautés de communes (- 824 groupements), tandis que les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération sont plus nombreuses qu'en 2016. En 2017, les ressources des collectivités locales devraient progresser davantage qu'en 2016. Tout d'abord, les recettes de CVAE (Contribution à la valeur ajoutée des entreprises) progresseront de 4,3 %, après + 1,4 %. Par ailleurs, dans le bloc communal, les produits de la taxe d'habitation devraient repartir à la hausse, après la quasi-stabilité de 2016. Les recettes de DMTO (droits de mutation à titre onéreux) devraient encore être dynamiques, profitant d'un marché immobilier porteur. L'année 2017 sera à nouveau marquée par une réduction des concours de l'État au titre de la contribution au redressement des finances publiques, d'une ampleur moindre ; la DGF baissera ainsi de 2,4 Md€. Les dépenses de personnel devraient progresser de façon un peu plus dynamique qu'en 2016, en raison des revalorisations du point d'indice de la fonction publique (+ 0,6 % au 1er juillet 2016 puis + 0,6 % au 1er février 2017) et des effets des mesures « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR). Selon les budgets primitifs, les dépenses d'investissement devraient renouer avec la croissance, en particulier dans le bloc communal.

Bloc communal : probable reprise de l'investissement, conformément au cycle électoral

Les recettes de fonctionnement du bloc communal devraient être un peu plus dynamiques qu'en 2016. En particulier, les impôts locaux bénéficieront d'une progression plus forte de la CVAE et de la taxe d'habitation. Les compensations d'exonérations de la taxe d'habitation augmenteront de 541 M€, en lien avec les exonérations pour personnes de condition modeste, qui avaient été supprimées en 2015 et réintroduites en 2016. Par ailleurs, la contribution du secteur communal au redressement des finances publiques est réduite de moitié en 2017. Les communes contribuent ainsi à hauteur de 725 M€ et les groupements à fiscalité propre à hauteur de 310 M€. Dans ce contexte, la péréquation au sein du bloc communal est à nouveau renforcée : la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de 180 M€, de même que la dotation de solidarité rurale (DSR). Concernant la péréquation horizontale, le montant du FSRIF est abondé de 20 M€ et s'établit à 310 M€ en 2017 ; le montant du FPIC reste stable à 1,0 Md€. Conformément aux effets du cycle électoral, les budgets primitifs des communes prévoient une reprise des dépenses d'investissement, après les fortes baisses de 2014 et 2015, et la baisse plus modérée de 2016.

Loi de programmation pour les années 2018 à 2022

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit un plan de réforme de l'État nommé « Action publique 2022 ».

Le texte fixe le montant maximum annuel des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sur la période de programmation et l'objectif d'évolution des dépenses locales.

En Mds € courants	2018	2019	2020	2021	2022
Concours financiers (montants maximum)	48,11	48,09	48,43	48,49	48,49

Un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, décliné par catégorie de collectivités, sera introduit dans le code général des collectivités territoriales (CGCT). L'article 13 de la loi dispose que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées. Il est attendu une baisse de l'encours de la dette. Le stock de la dette doit baisser progressivement de 2,6 en 2018 pour atteindre une baisse de 13 milliards d'euros en 2022 par rapport à 2017.

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

La loi indique que l'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux de croissance annuel de 1,2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant.

Aujourd'hui 340 collectivités représentent 75% des budgets des collectivités. L'Etat va donc contractualiser avec celles-ci une convention d'objectifs avec un système de bonus/malus
Il est bien évident que, bien qu'elles ne signent pas de contrats, les 25% autres collectivités ne doivent pas déraiper, sinon le pacte ne sera pas respecté avec l'Europe et l'Etat devra à nouveau intervenir via notamment une nouvelle baisse des dotations.
Enfin, l'article 16 de la loi concerne l'évolution de l'ensemble des concours.

La loi de finances 2018 :

La loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 comporte des dispositions qui concernent les collectivités locales.

L'article 5 de la loi porte sur le **dégrèvement de la taxe d'habitation** : pour 80 % des ménages, il s'agira d'une réduction d'un tiers de la taxe d'habitation en 2018, première étape vers sa suppression dans les 3 ans. Il est prévu que les collectivités locales seront compensées. A noter aussi le dégrèvement de la taxe d'habitation pour certains résidents d'EHPAD (art. 6 de la loi). Le coût estimé pour l'Etat est de 10,1 milliards € à compter de 2020. Le principe du dégrèvement permet aux communes et à leurs groupements de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. En effet, l'Etat prendra en charge l'intégralité des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017, en y incluant les taxes spéciales d'équipement et la taxe GEMAPI. Un mécanisme de limitation de hausse des taux devrait être discuté lors d'une conférence nationale des territoires. A terme, le Gouvernement a pour objectif une refonte plus globale de la fiscalité locale.

L'article 41 de la loi concerne les **ressources affectées aux collectivités** (DGF, DCRTP, FDPTP). L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue à fluctuer en fonction de l'évolution de la population et, le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR).

La loi prévoit la prolongation pour 4 ans de l'avantage fiscal lié à un **investissement immobilier locatif** (loi Pinel) dans les zones tendues ; le dispositif « Pinel » est prorogé jusqu'en 2021 en zone A, A bis et B1 (art. 68 de la loi).

L'article 97 concerne les redevables de la **cotisation foncière des entreprises** qui bénéficient de l'exonération de cotisation minimum.

L'article 102 porte sur le **soutien au commerce de centre-ville** avec un abattement possible de 1 à 15 % de la base d'imposition à la taxe foncière des magasins d'une surface inférieure à 400 m².

L'article 113 dispose qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, les **agents publics civils** et les militaires perçoivent une indemnité compensatrice tenant compte de la hausse du taux de la contribution sociale généralisée. Un décret a été pris le 31 décembre 2017, après avis du Conseil commun de la fonction publique et du Conseil supérieur de la fonction militaire, qui fixe les conditions d'application.

Les **agents publics civils et les militaires en congé de maladie et les salariés en congé de maladie** ne bénéficient du maintien de leur traitement ou de leur rémunération, ou du versement de prestations en espèces par l'employeur qu'à compter du deuxième jour de ce congé (art. 115).

L'article 156 de la loi prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, les **attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** sont déterminées dans le cadre d'une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.

L'article 157 concerne la **DETR** : en 2018, le montant de l'enveloppe calculée selon les critères définis ne peut excéder, pour chaque département, 110 % du montant de l'enveloppe versée au département l'année précédente.

S'agissant des **conditions d'attribution de la DETR**, l'article 158 prévoit que la commission départementale est saisie pour avis des projets dont la subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux porte sur un montant supérieur à 100 000 €.

L'article 159 concerne la bonification DGF pour les **communes nouvelles**.

L'article 163 concerne les ressources du **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales**. Il assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. Son montant est figé au niveau de l'année 2018 (1 milliard) pour les années à venir.

L'article 168 concerne la **dotation pour les titres sécurisés** : à compter de 2018, cette dotation forfaitaire s'élève à 8 580 € par an et par station en fonctionnement dans la commune au 1^{er} janvier de l'année en cours. Une majoration de 3 550 € par an est attribuée aux communes pour chaque station ayant enregistré plus de 1 875 demandes de passeports et de cartes nationales d'identité au cours de l'année précédente.

ANALYSE RETROSPECTIVE

Les ressources en provenance de l'ETAT

1 - Le Fonds de Compensation de la T.V.A.

Il s'agit d'une restitution partielle de la TVA payée par les collectivités pour leurs dépenses d'investissement. Pour son calcul, sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) effectuées en année N-1.

Il est à noter que certains travaux concernent des services qui sont assujettis à la TVA (Maison de l'Emploi et de la Formation, camping, etc...) et dont la récupération ne se fait pas via le FCTVA mais de façon non budgétaire et sur le même exercice.

Ci-dessous un récapitulatif de ses versements pour la partie investissement.

FCTVA	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA Prévisionnel 2017	BP Prévisionnel 2018
MONTANT en milliers d'€	250	156	342	129	179	350

Remboursement sur le fonctionnement

Depuis la loi de finances pour 2016 le remboursement est également effectué sur certaines dépenses de fonctionnement relatives aux bâtiments publics et de la voirie.

FCTVA	CA Prévisionnel 2017	BP Prévisionnel 2018
MONTANT en milliers d'€	12	10

2 - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Tableau de progression de la DGF – dotation forfaitaire

EXERCICES	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA prévisionnel 2017
MONTANT en milliers d'€	949	897	744	572	482

Tableau de progression de la Dotation de Solidarité Rurale

EXERCICES	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA prév. 2017
MONTANT en milliers d'€	280	299	315	319	344

Tableau de progression de la Dotation nationale de péréquation

EXERCICES	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA prév. 2017
MONTANT en milliers d'€	54	65	78	71	69

Tableau de progression du FPIC

EXERCICES	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA prév. 2017
MONTANT en milliers d'€	36	57	71	86	70

Contribution FPIC

EXERCICES	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA prév. 2017
MONTANT en milliers d'€		2	15	41	0

Il n'y a plus de contribution au FPIC et seulement un versement depuis le regroupement des communautés de communes.

Contribution de la Commune de la Souterraine pour le redressement des comptes publics

EXERCICES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA prév. 2017	Total cumulé 2014/2017
MONTANT en milliers d'€	52	131	135	67	385

A ce jour, les éléments constitutifs de la DGF ne sont pas notifiés pour 2018.
Cependant, la loi de finances prévoit un arrêt de la contribution au redressement des comptes publics.

L'état des lieux des finances communales

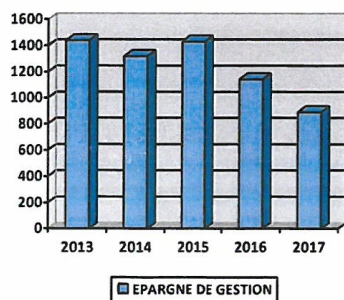
Le budget primitif 2018 sera élaboré en tenant compte des chiffres arrêtés du compte administratif 2017.

1 - Les indicateurs de gestion financière 2013-2017

EPARGNE DE GESTION

Ce tableau traduit l'évolution de l'épargne de gestion (différence entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement) dégagée au cours de ces cinq exercices budgétaires successifs.

EXERCICES	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA prév. 2017
MONTANT en milliers de l'épargne de gestion	1 437	1 318	1 430	1 142	890



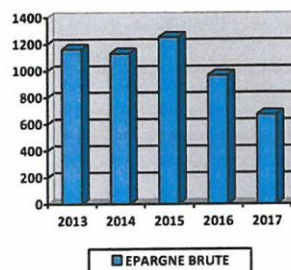
EPARGNE BRUTE HORS CESSION

Ce tableau traduit l'évolution de l'épargne brute (différence entre les dépenses, y compris les intérêts des emprunts et les recettes réelles de fonctionnement) dégagée au cours de ces cinq exercices budgétaires successifs

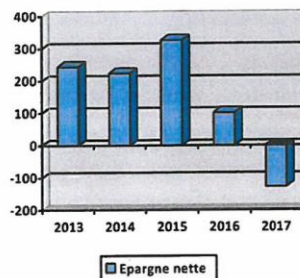
EXERCICES	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA prév. 2017
MONTANT en milliers d'€	1 162	1 130	1 252	967	671

Les provisions ont été déduites :

- En 2015 : 113 000 € pour l'achat des terrains Ducouret
- En 2016 : 200 000 € pour la subvention TEPCV



EXERCICES	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA prév. 2017
MONTANT en milliers d'€ de l'Epargne nette	244	224	326	101	-128



Les tableaux ci-après retracent l'évolution des grands postes de dépenses et de recettes de la collectivité.

Section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de ces exercices budgétaires se présentent comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 prév
Charges de personnel	3 071	3 258	3 209	3 068	3 138
Charges à caractère général	1 638	1 656	1 491	1 329	1 359
Charges financières	258	242	220	197	175
Autres charges	1 032	1 022	1 156	1 226	1 122
TOTAL des charges en Milliers d'euro	5 999	6 178	6 076	5 820	5 794

La dépense réelle de fonctionnement par habitant est de 1 037€ en 2016 (sources DGFIP) soit + 4 €/habitant par rapport au ratio national (+11 en 2015 +40 en 2014, +34 en 2013, +78 € en 2012). Le ratio se rapproche des villes de même strate bien que La Souterraine soit « ville centre » et qu'elle supporte les frais des équipements collectifs (cinéma, gymnases, équipements sportifs, maison de l'emploi et de la formation, MJC, foyer des jeunes travailleurs...). La plupart des villes de même strate sont situées en périphérie des grandes villes et donc non équipées de la sorte.

Les charges de personnel ont augmenté de 2,28 % entre 2016 et 2017 après une diminution en 2016 (transfert des agents de la piscine à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2016).

L'augmentation entre 2016 et 2017 due à :

- la hausse des remplacements
- au Glissement Vieillesse et Technicité
- à la hausse de la valeur du point d'indice de 0.6 % au 1^{er} février 2017
- la hausse du taux patronal de la CNRACL qui passe de 30,60 à 30,65 %
- l'augmentation de la participation à la prévoyance qui passerait de 6 à 12 €
- la création d'une participation sur la mutuelle
- évolution des services (stagiairisation d'un emploi d'avenir, renforcement du service urbanisme avec mutualisation, chargée de mission redynamisation du centre-ville)

Malgré tout, la hausse a été contenue avec :

- le passage à demi-traitement en milieu d'année d'un agent en congé longue durée
- le non remplacement d'un agent technique parti en retraite
- la diminution du nombre d'emplois d'été
- la rupture d'un contrat d'apprentissage

Parallèlement, l'assurance de la commune a remboursé les salaires pour la maladie (2 agents sont en maladie longue durée et passent en demi-traitement) et les emplois aidés ont été partiellement pris en charge. L'ensemble a généré une recette de :

	Total remboursé	Dont emplois aidés	Dont assurance statutaire et décharges syndicales
2016	218 984 €	75 239 €	108 797 €
2017	149 861 €	43 552 €	106 309 €

Les charges à caractère général ont été contenues à 2,26 %. Il est à noter que ce chapitre a supporté les charges relatives à l'organisation du millénaire dont les subventions européennes ne seront perçues que dans un prochain exercice.

Autres charges

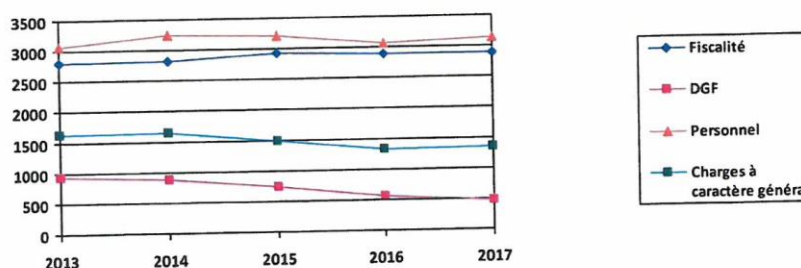
De plus, la création du budget du lotissement de la Jérémie 2 a été réalisée grâce à une recette de 70 000 € provenant de la ligne autre charge.

Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement des 5 derniers exercices budgétaires s'établissent comme suit :

Recettes de Fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 prév
Fiscalité	2 799	2 832	2 923	2 896	2 892
DGF - forfaitaire	949	897	744	572	482
Attribution Compte TPU	1 327	1 327	1 327	1 327	1 327
Dotation solidarité communautaire	254	265	194	77	0
Autres	1 808	1 932	1 975	1 691	1 731
Produits Exceptionnels	78	72	53	91	187
TOTAL en Milliers d'€uro	7 215	7 325	7 216	6 654	6 619

Le ratio national de la moyenne de la strate en recette réelle de fonctionnement par habitant est de 1 164 € en 2016 (source DGFIP), il est de 1 142 € pour la Commune de La Souterraine. On peut noter la suppression de la baisse de la DGF ainsi que de la dotation de solidarité communautaire, la communauté de communes Monts et Vallées ayant choisi d'aider les communes par fonds de concours sur la section d'investissement.



Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement des 5 derniers exercices budgétaires s'établissent comme suit :

Dépenses d'Investissement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 prév
Investissements	1 721	2 345	933	1 236	2 227
Remboursement Capital	918	906	926	866	799
TOTAL	2 639	3 251	1 859	2 102	3 026

Les dépenses d'investissement ont été soutenues, atteignant environ 2,2 millions d'euros en 2017, cela grâce notamment aux nombreuses subventions obtenues, ce qui permet d'investir, sans augmenter la pression fiscale et sans avoir un recours exagéré à l'emprunt. Des travaux ont été engagés en 2017 mais non réalisés sur l'exercice, ils seront inscrits dans les restes à réaliser pour un montant de 656 K€. La volonté a toujours été de maintenir un investissement élevé afin d'accompagner le développement démographique de la cité et l'activité économique.

Liste de principaux programmes structurants ou gros achats réalisés ou engagés :

Opération	Période	Dépense HT	Subventions
Eclairage stade annexe du Cheix	2017	39 281.08	20 705.17
Réfection des cours de tennis	2017	64 462.09	28 784.84
Réfection la Parondelle (chauf et ecl)	2017	51 054.21	20 421.68
Ludothèque	2017/2018	56 861.24	45 189.77
Place Emile Parrain	2017/2018	270 486.72	216 389.38
Grosses rép. à l'école T. l'Hermitte	2017/2018	71 291.40	49 903.98
Assainissement du Bribard	2017/2018	342 446.00	85 348.50

2 – La Dette

L'annuité (rétrospective) :

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts qui constituent une des charges de la section de fonctionnement et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour la collectivité.

Pour l'équilibre de chaque exercice budgétaire, il est fait appel à l'emprunt. Le montant de l'emprunt souscrit depuis 2008 est calculé de manière à diminuer, puis à stabiliser l'endettement de la commune tout en étant un outil financier incontournable des investissements.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 prév
Remboursement Intérêts	258	242	226	200	179
Remboursement Capital	918	906	926	866	799
Total Annuités en Milliers d'€	1 176	1 148	1 152	1 066	978
Capital restant dû au 31/12	6 957	6 551	6 325	6 109	5 861

Un emprunt de 600 000 € a été réalisé en 2017 au taux fixe de 1.53 %, 550 000 € encaissés le 31 décembre 2017 et 50 000 € le 15 janvier 2018.

Aucun emprunt n'a été réalisé depuis 2006 pour équilibrer les budgets d'eau et d'assainissement, ce qui contribue également au désendettement de la collectivité.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Remboursement de la dette (annuité)/nombre d'Habitants	204.34 €	197.45 €	202.05 €	189.44 €
Nombre d'Habitants (source Insee)	5 755	5 814	5 702	5 627

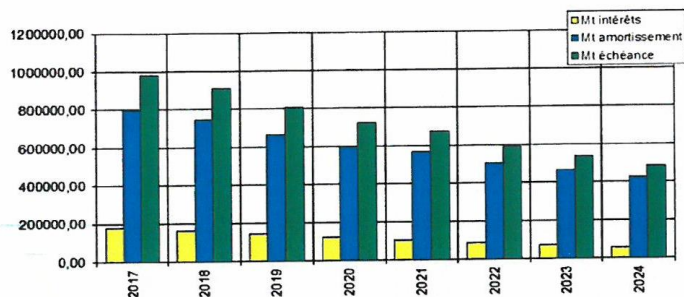
Au sortir de l'exercice 2016, le stock de la dette communale s'élève à 6 110 K€, avec une capacité de désendettement de 7.98 ans, si on tient compte de la provision de 200 K€ pour TEPCV, 6,33 ans si on neutralise la provision (inférieure au premier seuil critique de 9 ans).

De plus, il convient de rappeler que la « toxicité » de l'encours est nulle tous budgets confondus.

Etat de l'endettement par exercice (état des lieux) :

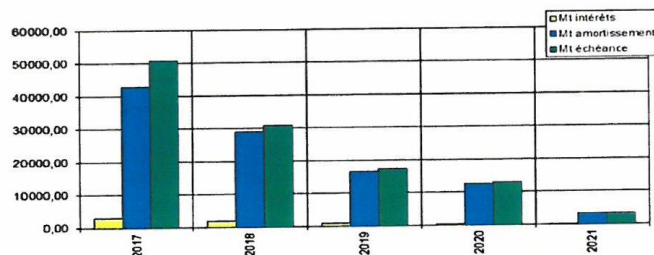
Budget principal :

Par Année	Mt capital 01/01	Mt amortissement	Mt intérêts	Mt échéance	Mt capital 31/12
2017	6 109 896,43	798 569,55	179 598,32	978 167,87	5 311 326,88
2018	5 911 326,88	745 588,10	162 841,58	908 429,68	5 165 738,78
2019	5 164 748,47	662 738,47	144 350,59	807 089,06	4 502 010,00
2020	4 502 010,00	596 541,71	124 235,78	720 777,49	3 905 468,29



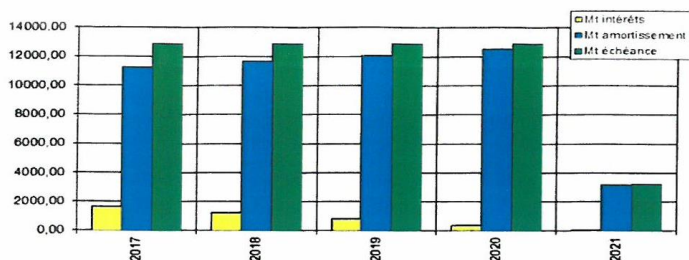
Budget assainissement :

Par Année	Mt capital 01/01	Mt amortissement	Mt intérêts	Mt échéance	Mt capital 31/12
2017	103 994,60	42 882,08	2 926,86	50 799,20	61 112,52
2018	61 112,52	28 904,96	1 847,64	30 752,60	32 207,56
2019	32 207,56	16 499,76	860,66	17 360,42	15 707,80
2020	15 707,80	12 509,04	387,32	12 896,36	3 198,76



Budget eau :

Par Année	Mt capital 01/01	Mt amortissement	Mt intérêts	Mt échéance	Mt capital 31/12
2017	50 722,03	11 267,90	1 628,46	12 896,36	39 454,13
2018	39 454,13	11 667,50	1 228,86	12 896,36	27 786,63
2019	27 786,63	12 081,24	815,12	12 896,36	15 705,39
2020	15 705,39	12 509,67	386,69	12 896,36	3 195,72



Le taux moyen des emprunts au 31/12/2017 s'élève à :

- 3.24 % pour le budget principal
- 3.78 % pour le budget assainissement
- 3.50 % pour le budget eau

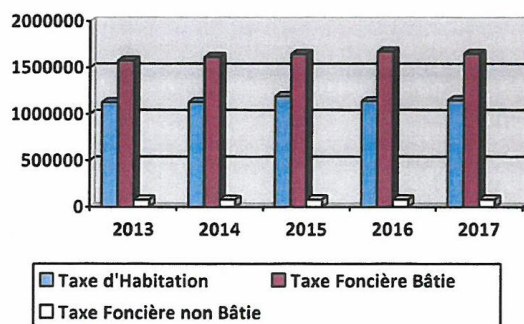
3 – La fiscalité locale

Les impositions directes constituent l'essentiel de la fiscalité directe locale : la taxe foncière sur les propriétés bâties- la taxe foncière sur les propriétés non-bâties- la taxe d'habitation.

Au cours de ces 8 exercices, l'équipe municipale a tenu compte de la situation sociale et économique difficile et elle a respecté son engagement auprès des citoyens et n'a donc pas augmenté les taux d'imposition depuis 2008.

Taux appliqués	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
TH	15.91	15.91	15.91	15.91	15.91
TFB	23.52	23.52	23.52	23.52	23.52
TFNB	77.43	77.43	77.43	77.43	77.43

Contributions Fiscales	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Taxe d'Habitation	1 124 996 €	1 129 535 €	1 194 259 €	1 141 062	1 150 537
Taxe Foncière Bâtie	1 575 605 €	1 613 758 €	1 645 355 €	1 672 423	1 648 908
Taxe Foncière non bâtie	79 288 €	79 953 €	80 468 €	80 601	80 749
TOTAL	2 779 889 €	2 823 246 €	2 920 082 €	2 894 086	2 880 194



La révision des bases des locaux à usage professionnel et commercial, entrée en vigueur en 2017, fait apparaître une diminution des recettes notamment sur les établissements industriels et assimilés de 56 487€.

La commune de La Souterraine a stabilisé ses taux d'imposition, tout en se donnant les moyens de développer l'offre de services à la population et de rénover et aménager le territoire communal dans la limite de ses possibilités financières et budgétaires.

De plus, la commune favorise la réalisation des équipements fortement subventionnés dans le cadre notamment des appels à projets.

4 - Les droits de mutations

Les droits d'enregistrement (ou de mutation) s'appliquent à la quasi-totalité des mutations à titre onéreux portant sur les biens immobiliers (ventes d'immeubles situés sur le territoire communal).

Même si les taux d'intérêt des prêts sont très bas, on constate un tassement en 2017.

Droits de Mutation	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA prév.2017
Montants perçus	77 360,67	75 357,92	88 469,46	73 821,46	67 120,55

Les résultats des Comptes Administratifs 2017

Budget Principal

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	504 875,03 €	Résultat antérieur reporté	- 253 498,51 €
Résultat de l'exercice 2017	613 613,99 €	Résultat de l'exercice 2017	- 44 626,26 €
Solde d'exécution cumulé	1 118 489,02 €	Solde d'exécution cumulé	- 298 124,77 €
		Reste à réaliser 31.12.2017	
		Dépenses	- 656 791,60 €
		Recettes	539 489,92 €
		Solde	- 117 301,68 €
TOTAL A AFFECTER	1 118 489,02 €	BESOIN DE FINANCEMENT	- 415 426,45 €

Budget Assainissement

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	89 971,92 €	Résultat antérieur reporté	187 457,92 €
Résultat de l'exercice 2017	48 238,14 €	Résultat de l'exercice 2017	- 102 210,81 €
Solde d'exécution cumulé	138 210,06 €	Solde d'exécution cumulé	85 247,11 €
		Reste à réaliser 31.12.2017	
		Dépenses	- 215 863,25 €
		Recettes	212 523,63 €
		Solde	- 3 339,62 €
TOTAL A AFFECTER	138 210,06 €	RÉSULTAT	81 907,49 €

Budget de l'Eau

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	65 231,17 €	Résultat antérieur reporté	91 253,14 €
Résultat de l'exercice 2017	- 30 128,37 €	Résultat de l'exercice 2017	- 93 362,00 €
Solde d'exécution cumulé	35 102,80 €	Solde d'exécution cumulé	- 2 108,86 €
		Reste à réaliser 31.12.2017	
		Dépenses	- 3 313,80 €
		Recettes	- €
		Solde	- 3 313,80 €
TOTAL A AFFECTER	35 102,80 €	RÉSULTAT	- 5 422,66 €

Lotissements (le Bois du Loup)

Excédent de fonctionnement : 9 986.02 €

Déficit d'investissement : 9 451.84 €

Il ne reste plus qu'un lot à vendre.

Lotissement la Jéraphie 2

Déficit d'investissement : 101 878.08 €

Les travaux sont en cours. Le lotissement commencera à être commercialisé en 2018.

Synthèse agrégée de l'ensemble des budgets – 2016 (en K€)

	Budget principal	Eau	Assainissement	lotissements (Bois du Loup)	Lotissement (Jéraphie 2)	Budgets agrégés
Recettes de gestion/d'exploitation	6 563	72	422	24		
Dépenses de gestion/d'exploitation	5 421	18	289	5		
Epargne de gestion	1 142	54	133	19		
Epargne brute hors cession	766	52	122	19		959
Epargne nette hors cession	- 100	41	75	19		35
Dépenses d'investissement hors dette	1 236	5	37	-		
Recettes investissement hors emprunt	672	9	-	-		
Cession d'immobilisations	68	-	1	-		
Capacité (+)/besoin financement	- 595	45	38	19		
Emprunts nouveaux	650		-	-		650
Encours de la dette	6 110	51	107			6 268
Capacité de désendettement	7,98	0,98	0,88	0,00		6,54
Excédent global de clôture au 31/12	1 410	156	277	19		

Les orientations pour 2018

FONCTIONNEMENT :

Au-delà de la préparation du budget primitif 2018, il s'agit d'établir une analyse prospective qui s'appuie nécessairement sur l'analyse rétrospective et intègre les données financières et les incidences légales connues à ce jour. Cette analyse prospective porte sur une période de 3 ans (2017 - 2019).

Dans un environnement national qui continue à être de plus en plus contraint, l'équation pour adopter le budget primitif 2018 s'inscrit dans un contexte de réduction des marges de manœuvre de la Ville en fonctionnement.

Prospective 2017 – 2019 des produits de fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement	CA 2016	CAA 2017	CAA 2018	CA 2019
Fiscalité	2 896	2 892	2 926	2 950
DGF - forfaitaire	572	482	473	470
Attribution Compte TPU	1 327	1 327	1 310	1 300
Dotations solidarité communautaire	77	0	0	0
Autres	1 691	1 731	1 821	1 800
Produits Exceptionnels	91	187	80	80
TOTAL en Milliers d'€uro	6 654	6 619	6 610	6 600

CAA : Compte Administratif Anticipé

Avec des recettes contraintes combinées à une reprise de l'inflation et une hausse du principal chapitre de dépenses qu'est la masse salariale, la tension sera, une nouvelle fois, maximale sur la section fonctionnement en 2018.

L'attention devra être permanente pour juguler l'effet de ciseau entre des dépenses en hausse et des recettes quasi stables.

Aussi, il convient de maintenir une vigilance accrue sur le niveau de l'épargne brute, qui constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. La préservation d'un niveau satisfaisant d'épargne doit être le fondement de la préparation de ce budget - et de ceux qui vont suivre - d'une part, afin d'assurer la couverture du remboursement de la dette en capital et d'autre part, de préserver le niveau d'investissement de la Ville.

Cet objectif ne pourra être atteint qu'en maîtrisant l'évolution des charges courantes de fonctionnement et en effectuant un effort sans précédent de recherche d'économies et d'optimisation.

Tous les principaux postes de charges seront examinés pour atteindre cet objectif, à savoir les frais de personnel, les crédits affectés à la consommation des services et les subventions versées.

Prospective 2017 – 2019 des charges de fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement	CA 2016	CAA 2017	CAA 2018	CAA 2019
Charges de personnel	3 068	3 138	3 200	3 250
Charges à caractère général	1 328	1 359	1 394	1 399
Charges financières	197	175	170	165
Autres charges	1 226	1 122	1 120	1 120
TOTAL des charges en Milliers d'€uro	5 819	5 794	5 864	5 934

La prospective prévoit ainsi une évolution à près de 1.20 % en 2018 et 2019.

L'évolution prévisionnelle des principaux postes de charges se présentent comme suit :

La **masse salariale** demeure le poste de dépenses structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement de la ville. Ce chapitre enregistre une hausse qui s'explique par les incidences liées au GVT glissement « vieillesse-technicité » (avancée des carrières) et d'autres facteurs externes légaux :

- le point d'indice de la fonction publique sera « gelé » en 2018, après une hausse de 1,2 % décidée par le précédent gouvernement (0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017),
- les effets des revalorisations liées à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR),
- le dispositif de compensation de la hausse de la CSG, prévue au 1er janvier 2018, prévoit la suppression de la contribution de solidarité exceptionnelle ainsi que la création, par décret, d'une indemnité compensatrice en faveur de tous les agents, calculée sur la base de la rémunération perçue durant l'année 2017 (en contrepartie de son versement, les employeurs publics locaux bénéficieront d'une compensation prenant la forme d'une baisse du taux des cotisations « employeur maladie », qui passera de 11,5 % à 9,9 %),

Afin de contenir la progression de la masse salariale, une vigilance particulière devra être portée à chaque départ définitif de la collectivité afin de déterminer les actions à mener (remplacement poste pour poste, suppression ou transformation pour s'adapter à l'évolution des missions).

Parallèlement, un travail important est réalisé en matière de gestion des ressources humaines, à savoir :

- la création du document unique
- la mise en place d'une politique hygiène et sécurité
- l'amélioration de la continuité des services et du climat au travail

Les **charges à caractère général**, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants (très volatil et dont les taxes n'ont cessé de croître), les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes des contrats d'assurance, des prix des contrats maintenance des bâtiments et des équipements, etc... L'objectif affiché sur ce poste sera d'arriver globalement à une baisse des dépenses tout en tenant compte toutefois du niveau d'incompressibilité de certaines charges.

Les **autres charges de gestion courante du chapitre 65** : alors que de nombreuses collectivités n'ont pu maintenir leur niveau d'intervention du fait des contraintes budgétaires, la commune confirme sa volonté de soutenir le tissu associatif, tout en examinant les économies possibles. Les participations et notamment celle mandatée au SDIS pour la construction du centre de secours, la subvention d'équilibre attribuée au CCAS et les indemnités versées aux élus demeurent stables.

Les **frais financiers** affichent une baisse profitant d'un recours à l'emprunt contenu et des taux d'intérêt historiquement bas depuis 2014. La prévision 2018 s'établirait à 163 K€ contre 179 K€ au CAA 2017.

INVESTISSEMENT :

Compte tenu de la volonté de la municipalité de ne pas alourdir la dette, il est proposé d'emprunter 500 K€, ce qui permet de maintenir un niveau d'investissement élevé certains programmes étant largement subventionnés.

La collectivité répond régulièrement à des appels à projets qui sont très fortement subventionnés.

Les principaux programmes et travaux envisagés en 2018, en fonction des aides obtenues et des capacités budgétaires :

- mise en accessibilité des bâtiments (200 000 € par an pendant 6 ans) ;
- réalisation de travaux importants sur la voirie avec notamment la poursuite du programme d'abaissement des trottoirs au niveau des passages piétons ;
- travaux d'aménagements et mise aux normes des services techniques ;
- programme TEP-CV, avec l'aide d'un bureau d'études pour effectuer une étude sur la mobilité douce et des travaux sur la rue de la Font aux Moines
- réhabilitation de l'éclairage public (économie d'énergie) ;
- grosses réparations à l'école Jules Ferry (isolation, chauffage et mise en sécurité) ;
- participation à la construction d'une nouvelle caserne pour les pompiers ;
- fin des travaux d'aménagement du lotissement à la Jéraphie ;
- travaux sur l'église ;
- acquisition des divers équipements et matériels pour le fonctionnement des services et des écoles ;
- travaux divers concernant l'eau et l'assainissement en concordance avec l'étude réalisée.

Les ressources d'investissement

Si nos niveaux d'épargne font l'objet d'une attention toute particulière, d'autres recettes d'investissement impactent sensiblement notre capacité de financement des équipements. L'ensemble de ces ressources viennent en effet minorer le besoin de financement des investissements.

- **Le FCTVA**
Le montant du fonds de compensation pour la TVA à percevoir par la ville pour 2018 devrait être de l'ordre de 350 K€ en investissement et 9 K€ en fonctionnement. Rappelons que ce fonds est indexé sur le volume réel d'investissements réalisé en année n-1 et par application des dispositions de la loi de finances pour 2016 sur certaines dépenses de fonctionnement relatives aux bâtiments publics et de la voirie.
- **La dotation aux amortissements**
Cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) qui contribue à l'autofinancement et qui est tributaire du niveau d'équipement consacré l'année n-1. Elle représente environ 184 K€.
- **La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**
Pour 2018, le montant sollicité auprès des services préfectoraux se monte à environ 268 K€. Notons qu'au titre de l'année 2017, le montant notifié a dépassé 237 K€.
- **Subvention de la Région**
La Région interviendrait dès 2018 sur les travaux de l'église à raison de 15 % des dépenses hors taxe.
- **Subvention du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP CV)**
Un appui financier a été accordé à la commune de La Souterraine fixé à 500 000 € dans la limite maximale de 80% de chaque dépense subventionnable. Une avance de 40 % a été versée et a fait l'objet d'une provision en 2016 qui n'a pas été libérée en 2017. L'étude afin de réaliser les actions a été lancée début 2018.
- **La fiscalité d'urbanisme : la taxe d'aménagement**
La taxe d'aménagement (TA), instaurée par la loi de finances rectificative pour 2010 et se substituant notamment à la Participation pour Voies et Réseaux (PVR) est établie et perçue par l'intermédiaire des services déconcentrés de l'Etat (DDT) en deux échéances de 12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. En 2017, le produit perçu s'élève à 12 K€.

Pour rappel, cette taxe, dont le taux communal s'élève à 1.5% (+ 2,5% pour le taux départemental), est destinée au financement des équipements publics générés par l'urbanisation.

- **Le produit des cessions**

Cette ressource revêt un caractère ponctuel. Le produit attendu pour l'année 2018, à hauteur de 50 K€, correspondrait notamment à la cession du terrain à la Prade, de deux maisons Place Emile Parrain, d'un terrain situé boulevard Belmont (OIE)

Comme mentionné précédemment, la commune devra toutefois faire face à une certaine érosion de ses niveaux d'épargne et d'autofinancement, comme les communes françaises qui ont choisi de ne pas avoir recours à l'augmentation de la fiscalité. Le financement des investissements requerra un certain endettement qu'il faudra concilier avec les capacités de financement et avec l'amortissement de la dette existante.